



Réserve Naturelle  
**BAIE DE L'AIGUILLON**

Ministère de la Transition Ecologique

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

## Rapport d'activité 2020



Octobre 2020



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**

# **Réserves Naturelles Nationales de la baie de l'Aiguillon (Vendée et Charente-Maritime)**

## **Rapport d'activité 2020**

Octobre 2020

Rédaction : Louise FROUD, Régis GALLAIS, Jean-Pierre GUERET, Paméla LAGRANGE

# *PREAMBULE*

Aire d'importance internationale pour l'hivernage et la migration de nombreux oiseaux d'eau, la baie de l'Aiguillon a été classée en Réserves Naturelles Nationales en 1996 pour la partie vendéenne et en 1999 pour la partie charentaise. L'Etat a confié la gestion de ces espaces à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Bien que la baie soit protégée par deux réserves différentes, un seul plan de gestion (2013 -2022) a été validé.

Le présent document constitue le rapport d'activités pour la période de septembre 2019 à août 2020. Chaque action fait l'objet d'un bilan annuel et présente l'état d'avancement et les perspectives.

Le contexte COVID a amené le personnel à mettre en place une nouvelle organisation avec la multiplication de visioconférence et de la pratique du télétravail. Malgré tout la quasi-totalité des suivis printaniers a pu être maintenu (comptage mensuel des oiseaux d'eau, suivis des passereaux nicheurs, des zones de fauche, de la macrofaune benthique RNF...).

La mise en œuvre du programme LIFE Baie de l'Aiguillon a aussi pu être maintenue et a mobilisé une partie importante du temps de personnel de la réserve. Une prolongation du programme jusqu'au 30 juin 2022 a été obtenue par le PNR du Marais poitevin.

# SOMMAIRE

PREAMBULE	2
SOMMAIRE	3
1. SUIVI ADMINISTRATIF ET GESTION DU PERSONNEL (MS)	6
MS1 – Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais poitevin	8
MS3 – Suivre la convention de gestion des prés salés avec les DDTM 17 & 85	8
MS4 – Participer aux comités de pilotage « mizottes »	9
MS5 – Participer au comité de gestion du Parc Marin de l’Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	9
MS6 – Participer aux comités géographiques du Parc Marin de l’Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	9
MS7 – Participer au comité de pilotage de l’APPB de la pointe de l’Aiguillon	9
MS8 – Participer aux comités de pilotage des sites naturels du Marais poitevin (RNN, RNR, etc.)	10
MS9 – Participer au COPIL MAE « Marais poitevin »	10
MS10 – Participer à l’organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l’Aiguillon	11
MS11 – Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	11
MS12 – Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d’expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	11
MS13 – Encadrement des stagiaires et vacataires	11
MS14 – Formation du personnel de la réserve	12
MS15 – Réunion interne LPO	12
MS16 – Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	12
MS17 – Réunion interne OFB	12
MS19 – Réaliser l’évaluation du plan de gestion	13
MS20 – Assurer le suivi budgétaire des Réserves Naturelles	13
MS21 – Participer au conseil scientifique de la RNN	13
MS25 – Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	13
MS27 – Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	13
MS28 – Participer aux autres politiques publiques de l’eau en bordure de la baie de l’Aiguillon	14
MS29 – Participer à l’application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d’Arçay	14
MS30 – Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d’action de prévention des inondations (PAPI)	14
MS31 – Participer au comité de pilotage du site de la Prée Mizottière	14
MS32 – Participer à la rédaction et à l’application du plan de gestion de la Prée Mizottière	15
MS34 – Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	15
MS35 – Participer au Forum des Aires Marines Protégées	15

MS36 – Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	15
MS37 – Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	15
MS38 – Assurer des interventions en colloque, séminaire	16
MS39 – Participer à la rédaction d'articles scientifiques	16
MS40 – Rédiger des articles de vulgarisation	16
MS41 – Assurer une synthèse des données hydrauliques	16
MS42 – Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	16
MS43 – Participer à l'observatoire « Patrimoine Naturel Littoral » de Réserves Naturelles de France	17
MS44 – Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	17
MS45 – Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	17
<b>2. PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION (PA, CC)</b>	<b>18</b>
PA1 – Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	19
PA2 – Réaliser des animations auprès des écoles locales	19
PA3 – Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	20
CC1 – Entretien des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	20
CC2 – Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	20
CC3 – Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	20
CC4 – Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	21
CC6 – Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais poitevin)	22
CC8 – Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	22
<b>3. PRESTATION DE CONSEILS, ETUDES ET INGENIERIE (EI)</b>	<b>23</b>
EI1 – Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire	24
<b>4. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (SP)</b>	<b>25</b>
SP1 – Surveiller les activités de pêche maritime	26
SP2 – Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	26
SP3 – Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	26
SP4 – Coordonner les différents services de l'OFB	27
SP5 – Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	27
SP6 – Gérer (accompagner) les autorisations de travaux et d'activités	27
SP7 – Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	27
SP8 – Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	28
SP10 – Participer aux plans de contrôle départementaux	28
<b>5. INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL (IP, CI)</b>	<b>29</b>
CI1 – Entretien des passages agricoles et voie d'accès	30
CI2 – Gérer le balisage réglementaire de la RN	30
IP1 – Permettre le nettoyage des concessions conchyliques abandonnées	30
IP2 – Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	31
IP3 – Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	33
IP4 – Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons,...)	33
IP7 – Assurer la maintenance de la protection de dunes de la pointe de l'Aiguillon	33

IP8 – Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l’Aiguillon	35
IP9– Permettre le nettoyage des chardons	35
<b>6. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL (CS)</b>	<b>36</b>
CS1 – Poursuivre l’inventaire de la faune benthique et assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l’évaluation des habitats littoraux - RNF	37
CS2– Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes	37
CS3 - Suivre l’évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	38
CS7 – Assurer le comptage mensuel des oiseaux d’eau	38
CS8 – Suivre l’évolution de la végétation des digues	41
CS9 – Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l’objet de programmes environnementaux	41
CS10 – Suivre la salinité	41
CS11 – Suivre la qualité de l’eau	42
CS12 – Suivre les débits	42
CS13 – Suivi de la progression sédimentaire	43
CS14 – Suivre photographiquement le paysage	43
CS15 – Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l’Œnanthe de Foucaud	43
CS16 – Suivre les populations de micro mammifères	43
CS17 – Inventorier les oiseaux nicheurs	43
CS18 – Suivre la migration prénuptiale du Courlis corlieu	45
CS19 – Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	45
CS21 – Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact	45
CS22 – Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	46
CS23 – Assurer le programme STOC - EPS	46
CS24 – Assurer le programme « prairie de fauche » de l’OFB	46
CS27 – Assurer un ILA « orthoptères »	46
CS31 – Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles	46
CS34 – Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l’évaluation des habitats littoraux – RNF	46
<b>7. LES ACTIVITES DE RECHERCHE (PR)</b>	<b>48</b>
PR3 – Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique	49
PR4 – Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés	49
PR5 – Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière	50
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>52</b>

---

1. *Suivi administratif et gestion  
du personnel (MS)*

---

# Les ressources humaines

La direction de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon (85 et 17) est assurée par Nathalie Franquet, Déléguée Régionale Pays de la Loire de l'OFB. Elle est assistée dans cette mission par Yves Verilhac, Directeur Général de la LPO et par Ségolène Travichon, responsable du service « Espaces protégés » de la LPO.

Régis Gallais occupe le poste de conservateur de la réserve naturelle partie vendéenne (OFB). Jean-Pierre Guéret est le conservateur de la partie charentaise de la réserve naturelle (LPO). Sylvain Haie, employé par la LPO comme garde technicien de la réserve, a quitté l'équipe en janvier 2020. Il a été remplacé en juin 2020 par Paméla Lagrange sur un profil de responsable de projets scientifiques. Louise Froud intervient sur les actions du programme LIFE.

La figure 1 et le tableau 1 représentent la proportion moyenne du temps de travail des salariés de la réserve entre septembre 2019 et août 2020. Le temps consacré au programme LIFE Baie de l'Aiguillon est intégré aux opérations du plan de gestion. Dans la description des actions qui va suivre, les opérations relatives au programme LIFE sont mentionnées.

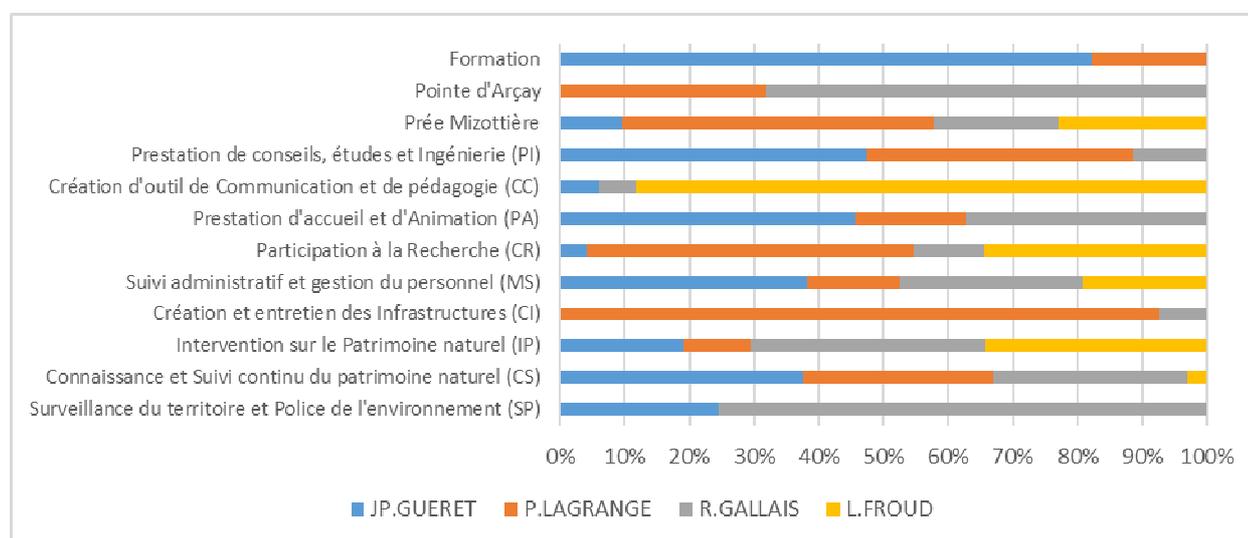


Figure 1 : Récapitulatif de l'activité du personnel de la réserve naturelle

Tableau 1: Tableau récapitulatif de l'activité du personnel de la réserve naturelle (en pourcentage %)

	Surveillance du territoire et Police de l'environnement (SP)	Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel (CS)	Intervention sur le Patrimoine naturel (IP)	Création et entretien des Infrastructures (CI)	Suivi administratif et gestion du personnel (MS)	Participation à la Recherche (CR)	Prestation d'accueil et d'Animation (PA)	Création d'outil de Communication et de pédagogie (CC)	Prestation de conseils, études et Ingénierie (PI)	Prée Mizottière	Pointe d'Arçay	Formation	Coordination Police RN
<b>JP.GUERET</b>	1,61	44,71	9,22	0,00	31,76	2,31	2,13	2,88	3,46	1,00	0,00	0,92	0
<b>P.LAGRANGE</b>	0,00	35,00	5,00	10,00	12,00	28,00	0,80	0,00	3,00	5,00	1,00	0,20	0
<b>R.GALLAIS</b>	5,00	35,68	17,54	0,81	23,50	6,00	1,75	2,75	0,83	2,00	2,15	0,00	2
<b>L.FROUD</b>	0,00	3,71	16,57	0,00	15,94	19,09	0,00	42,31	0,00	2,38	0,00	0,00	0

Le bilan des actions réalisées est présenté en annexe 1 et 2.

Trois CDD (OFB) sont venus compléter l'équipe :

- François Cavallo du 15 juin au 14 octobre 2020 sur l'analyse des graines (LIFE) ;
- Elise COIGNOT : du 15 juin au 15 décembre 2020 sur la qualité de l'eau (LIFE) ;
- Maud LAURENT : du 14 septembre au 30 décembre 2020 sur le tri des données informatiques ;

Les services départementaux de l'OFB (Vendée et Charente-Maritime) et les Brigades Mobiles d'Intervention de l'OFB (Nouvelle Aquitaine et Pays de Loire) participent en appui technique à la gestion de ce site tout en poursuivant leur mission régaliennne de police de la Nature. Le tableau 2 récapitule la participation des différents services de l'OFB aux missions de la réserve naturelle. Cette participation s'élève à 103 jours/agent entre octobre 2019 et septembre 2020.

**Tableau 2 : Répartition de l'activité des différents services de l'OFB en baie de l'Aiguillon**

	Mission de police (en jours)	Mission technique (en jours)	Total général
SD Vendée	35	20	55
BMI	21	0	21
SD Charente-Maritime	0	12	12
Service technique (DR, DRAS)	0	15	15
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>103 jours</b>

La LPO France assure la coordination de la base de données partagées SERENA sur les réserves naturelles de Charente-Maritime et de Vendée. Cette base doit être abandonnée au profit de l'outil Web GéoNature.

La LPO « Vendée », la LPO « Charente-Maritime », la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée participent de façon récurrente à certaines actions du plan de gestion comme les comptages mensuels et autres actions ponctuelles.

MS1 – Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais poitevin															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	2 j	RNN	Fct
L'équipe de la réserve naturelle a participé aux réunions du SAGE Vallée du Lay et du SAGE Sèvre Niortaise qui ont pu être maintenu dans le cadre COVID.															

MS3 – Suivre la convention de gestion des prés salés avec les DDTM 17 & 85															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	4 j	ONCFS	Fct
Les 2 conventions de gestion des prés salés ont été renouvelées en 2014 sur les 2 départements. Rappelons que ces conventions confient par l'Etat la gestion agricole des prés salés à l'OFB. Elles permettent au gestionnaire d'attribuer les autorisations temporaires d'occupation du Domaine Public Maritime aux exploitants agricoles et de percevoir une redevance dont le montant est prioritairement destiné à la gestion des prés salés. Les sommes non dépensées au cours d'une année sont restituées à l'Etat. Ces conventions ont une durée de validité de 9 ans.															

Cette opération intègre donc la gestion annuelle des autorisations (incluant les droits de passage) et le compte-rendu d'activités présenté aux services fiscaux.

Conformément à la demande de Madame La Préfète lors du comité consultatif 2019, l'équipe de la réserve a entamé une réflexion avec les services de l'état compétent et les chambres d'agriculture pour revoir le cadre d'application de prime agricole sur le périmètre de la réserve, le cadre d'applications des primes venant bloquer la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la conservation de ces habitats et à l'évolution des objectifs de la réserve naturelle. Un questionnaire visant à mieux évaluer la dépendance des exploitants aux mizottes est en cours de réalisation.

#### MS4 – Participer aux comités de pilotage « mizottes »

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	2 j	RNN	Fct

Pour cause de COVID, nous n'avons pas pu maintenir le comité de pilotage. Un courrier a été adressé à l'ensemble des exploitants.

#### MS5 – Participer au comité de gestion du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

Emmanuel JOYEUX (OFB - DRAS Expertises - ancien conservateur) ne participe plus aux comités du PNM. Un arbitrage juridique est en cours par rapport au fait qu'un agent de l'OFB puisse siéger dans cette instance. Par ailleurs, l'équipe RNN a rencontré l'équipe du PNM à plusieurs reprises.

#### MS6 – Participer aux comités géographiques du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Le décret portant création du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis prévoit la création de 3 comités géographiques pour traiter des sujets, projets ou activités dont les effets sur le milieu marin sont limités. La réserve naturelle est incluse dans le comité « littoral vendéen », à l'espace du parc naturel marin délimité par la bande côtière de 1,5 milles marin le long de la côte de la Vendée, incluant l'ensemble de la baie de l'Aiguillon. Le comité « littoral vendéen » ne s'est pas réuni cette année.

#### MS7 – Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	8 j	RNN	Fct

#### Action LIFE

Cette opération a été intégrée à l'action LIFE. Elle concerne les travaux de renaturation de la pointe de l'Aiguillon portés par le PNR du Marais poitevin. Le Syndicat mixte bassin du Lay a, par ailleurs, contacté les gestionnaires de la réserve naturelle pour élaborer un plan d'aménagement d'ensemble comprenant le polder ostréicole et la pointe de l'Aiguillon. Ce projet pourra s'intégrer dans le cadre des mesures compensatoires de rénovation des digues (liées au PAPI du bassin du Lay).

Dans le cadre du programme LIFE, des blocs de béton ont été retirés et de la ganivelle a été posée pour indiquer les cheminements à suivre et permettre la mise en défends de la zone entourant les blocs de béton

afin de garantir la sécurité du public et permettre la restauration de ces habitats naturels à forte valeur patrimoniale que sont la dune et le prés salés.

Un panneau a été réalisé et posé sur le site suite aux travaux afin d'expliquer au public les objectifs de cette opération de renaturation de la pointe de l'Aiguillon.

Des panneaux visant à informer la présence du Gravelot à collier interrompu en période de reproduction sur les plages de la pointe de l'Aiguillon. Une convention est en cours de réflexion avec la commune pour la pose des panneaux entre mars et aout afin d'informer au mieux le public.

Le troisième volet de cette action vise à revoir le périmètre de l'Arrêté de protection de biotope de la pointe de l'Aiguillon afin qu'il englobe la zone en cours de restauration. L'objectif étant de pouvoir réglementer l'accès à cette zone.



Blocs de béton retirés, panneaux mis en place et zone restaurée (action LIFE)

**MS8 – Participer aux comités de pilotage des sites naturels du Marais poitevin (RNN, RNR, etc.)**

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	1 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve naturelle n'a pas participé au comité consultatif de la RNR marais de la Vacherie.

**MS9 – Participer au COPIL MAE « Marais poitevin »**

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	1 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve a participé au COPIL MAE du Marais poitevin, piloté par l'EPMP.

#### MS10 – Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	1 j	RNN	Fct

Régis GALLAIS n'a pas pu participer aux conseils de mouillage du Chenal Vieux et de l'Épine.

#### MS11 – Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	0 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve n'a pas participé à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage en 2020.

#### MS12 – Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	8 j	RNN	Fct

L'entretien des digues est une problématique cruciale et intégrée dans les PAPI. Cette action est susceptible à la fois d'avoir un impact environnemental mais aussi de recréer des corridors à proximité de la baie de par les compensations environnementales générées. C'est dans cette optique que les gestionnaires de la RNN se sont impliqués auprès du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize et Syndicat mixte bassin du Lay pour assurer un suivi ponctuel de la végétation des digues autour de la baie de l'Aiguillon et pour participer aux réunions visant à définir les nouvelles modalités d'aménagement et de gestion.

Par ailleurs la réserve répond favorablement aux demandes d'avis ou d'expertise : Natura 2000, RAMSAR, Agence de l'eau, CTMA, Contrats de marais,...

#### MS13 – Encadrement des stagiaires et vacataires

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	20 j	RNN	Fct

Cette année, 4 stages ont été réalisés sur la réserve naturelle :

Céline BOUVAIS, étudiante en M2 Biodiversité Ecologie Evolution à l'Université d'Angers a réalisé un stage du 02/03/2020 au 14/08/2020 sur l'évolution de la banque de graines sur les prés salés et les prairies du marais poitevin utilisée par les anatidés dans le cadre du LIFE (action A5).

Mallorie BIDET, lycéenne en seconde au Lycée Nature de la Roche sur Yon a réalisé un stage découverte du 20 au 24/07/2020.

Jean-Lou LECLAIRE, lycéen au lycée Notre Dame d'Espérance (44) a réalisé un stage découverte du 26 au 30/10/2020.

Louis MARSAULT, BTS GPN La Roche sur Yon Lycée Nature en stage du 19/10/2020 au 6/12/2020

### MS14 – Formation du personnel de la réserve

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	15 j	RNN	Fct

Louise FROUD a suivi la formation permis bateau côtier le 29 août (formation théorique) et le 11 septembre 2020 (formation pratique).

Louise FROUD a suivi la formation SIGT « Milieux Aquatiques » du 5 au 7 octobre 2020 à Rochefort.

Louise FROUD et Jean-Pierre GUERET ont suivi la formation au stage théorique CRBPO le 26 et 27 mars 2020 par visioconférence.

Paméla LAGRANGE a suivi la formation statistique « initiation aux statistiques bayésiennes » les 22 et 23 juillet 2020 par visioconférence.

Louise FROUD, Jean-Pierre GUERET et Paméla LAGRANGE ont suivi la formation permis remorque B96 le 29 juin 2020.

### MS15 – Réunion interne LPO

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	4 j	RNN	Fct

Jean-Pierre Guéret, Louise Froud et Paméla Lagrange ont participé à différentes réunions internes LPO.

### MS16 – Entretien des locaux et du matériel (selon SME)

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	20 j	RNN	Fct

L'entretien des locaux et du matériel est réalisé en partie par l'équipe de la réserve naturelle. Cela concerne principalement l'entretien du bateau, de l'outillage et le suivi de l'entretien des véhicules. Concernant les locaux, cela concerne l'entretien des bureaux, du laboratoire, de l'atelier et le suivi de la chaudière (notamment vidange régulière du cendrier) et de la VMC double flux.

L'entreprise de nettoyage ONET a assuré l'entretien courant des locaux jusqu'en octobre 2020 et est remplacé par l'entreprise DECAPROPRETE (marché OFB).

### MS17 – Réunion interne OFB

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	6 j	RNN	Fct

Cette opération regroupe différents types d'activités de Régis Gallais :

- Entraînement au tir et gestes techniques
- Participation à la politique de l'Établissement en matière d'Espaces Protégés
- Réunion avec le PNM

### MS19 – Réaliser l'évaluation du plan de gestion

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	60 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette opération sera réalisée en 2021

### MS20 – Assurer le suivi budgétaire des Réserves Naturelles

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	20 j	RNN	Fct

Le suivi quotidien des budgets de la réserve naturelle est assuré par les 2 conservateurs.

Le suivi budgétaire global de la réserve naturelle charentaise est assuré par le service comptable de la LPO France, coordonné par la chef du Service Espaces Protégés. Le suivi budgétaire global de la réserve naturelle vendéenne est assuré par la Direction régionale Pays de Loire de l'OFB, en lien avec la Direction des Affaires Financières – Département Recette et partenariat de l'établissement.

La mise en place du programme LIFE a mobilisé de manière très importante le personnel de la réserve. En effet, des outils de suivi de temps de personnel ont été mis en place pour le rapportage auprès de la Commission Européenne. Le temps consacré à cette rédaction est très important mais nous l'avons rattaché aux opérations en elles-mêmes. Seul le temps consacré aux affaires globales du LIFE est indiqué dans cette opération.

### MS21 – Participer au conseil scientifique de la RNN

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	0 j	RNN	Fct

Le conseil scientifique des réserves se tiendra le 24 novembre 2020.

### MS25 – Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	4 j	RNN	Fct

Certains projets nécessitent la recherche de financement complémentaire (projet ne pouvant pas être financé par le budget de fonctionnement des RN). L'obtention du programme LIFE s'inscrit dans cette démarche. Ainsi, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a soutenu à la hauteur de 30 000 Euros de l'AELB l'organisation du colloque LIFE 'restauration de vasières' des 28 et 29 octobre 2020. Elle a également octroyé une aide de 150 000 Euros complémentaire pour la réalisation des travaux de restauration de vasière.

L'équipe a également répondu à d'autres appels à projets qui n'ont pas abouti (OFB,...).

### MS27 – Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	4 j	RNN	Fct

Avec les Comités Régionaux de la Conchyliculture, les contacts ont principalement concerné l'enlèvement des gisements d'huîtres japonaises, la qualité de l'eau et le colloque, actions relevant du programme LIFE.

Une réunion de restitution des résultats de l'étude sur la qualité de l'eau a eu lieu le 27 octobre 2020. Les gestionnaires sont également associés au comité de pilotage du GALPA à la Rochelle.

#### MS28 – Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

Les contacts sont réguliers avec les Association Syndicales de Marais et les syndicats mixtes en charge de la gestion de l'eau, notamment dans le cadre du contrat de marais de l'ASA de Champagné-les-Marais. Régis Gallais est membre de la CLE du SAGE du Lay.

#### MS29 – Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	6 j	RNN	Fct

La réserve de la pointe d'Arçay (cogérée par l'OFB et par l'ONF) est un des repositoires principaux de la baie de l'Aiguillon pour les oiseaux d'eau. De plus, le pré salé de la pointe d'Arçay constitue un site témoin puisqu'il n'a jamais été exploité par l'homme. Il constitue donc un point de comparaison intéressant sur le fonctionnement des prés salés de la baie de l'Aiguillon de par le rôle de nourricerie pour les poissons et par la nidification des oiseaux. L'activité du personnel de la RNBA a concerné l'analyse des effectifs d'oiseaux d'eau, le suivi de la héronnière, des milans noirs nicheurs, du Gravelot à collier interrompu et de l'Engoulevent d'Europe.

Notons que Jacques Marquis (ONCFS), qui assurait la gestion de la Pointe d'Arçay a pris sa retraite le 30 septembre 2019. Son poste n'étant pas remplacé, le personnel de la RNN va devoir s'investir davantage sur ce site dans les années à venir.

Le nouveau plan de gestion de la Pointe d'Arçay est en cours de rédaction par le personnel de la RNN.

#### MS30 – Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	4 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve naturelle a participé aux deux réunions de présentation des PAPIs avec les syndicats mixte Vendée Sèvre Autize et du bassin du Lay.

Pour la partie VSA, la digue première qui se situe dans la réserve devrait être rehaussée et une digue seconde (hors réserve) devrait être construite dans les années à venir. Plusieurs échanges ont eu lieu sur les mesures compensatoires de ces projets.

Pour la partie bassin du Lay, la digue première doit également être refaite dans les années à venir.

#### MS31 – Participer au comité de pilotage du site de la Prée Mizottière

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	4 j	RNN	Fct

#### Action LIFE

Le site de la Prée Mizottière est une propriété du Conservatoire du Littoral où se concentre de nombreuses actions de valorisation et de gestion, programmées dans le cadre du LIFE. Ce comité de pilotage est donc

fondu avec celui du LIFE. Il ne s'est pas réuni cette année, mais plusieurs réunions de préparation des actions LIFE se sont tenues, notamment pour les travaux de dépollérisation de 10 ha de terrains cultivés et drainés.

#### MS32 – Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	15 j	RNN	Fct

##### Action LIFE

Le LIFE intègre une action de gestion hydraulique avec l'installation de nouveaux ouvrages, un retrait d'une digue à la mer, l'implantation de points d'observation de la faune et des suivis écologiques liés. Au printemps 2020, les suivis des passereaux nicheurs et des amphibiens dans le cadre du LIFE ont été réalisés (cf. CS31).

Ce programme n'est pas sans impact notamment sur l'activité agricole de la ferme. Aussi, un minimum de suivis et de concertation est nécessaire pour permettre sa bonne réalisation.

#### MS34 – Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	1 j	RNN	Fct

L'objectif de cette action est de pérenniser le partenariat entre le Conservatoire du littoral et les gestionnaires de la RN sur le site de la Prée Mizottière via une convention. Une convention entre l'OFB et le Conservatoire du littoral devrait être signée d'ici la fin de l'année 2020 pour légitimer l'action des gestionnaires de ce site.

#### MS35 – Participer au Forum des Aires Marines Protégées

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	0 j	RNN	Fct

La réunion des aires marines protégées qui devait avoir lieu à Noirmoutier a été annulée en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19.

#### MS36 – Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	5 j	RNN	Fct

Régis Gallais et Jean-Pierre Guéret ont participé à la réunion du groupe littoral de RNF les 17 et 18 décembre 2020 en baie de Saint Brieuc. Régis Gallais a participé à 2 réunions du groupe limicoles côtiers en 2020.

#### MS37 – Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	1 j	RNN	Fct

Jean-Pierre Guéret aux travaux du groupe national zone humide et à l'enquête visant à évaluer l'état de conservation des zones humides entre 2010 et 2020. La réserve participe également aux travaux de

l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.

#### MS38 – Assurer des interventions en colloque, séminaire

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

Le colloque des Aires marines protégées a été annulé, une intervention sur la restauration de vasière était prévue.

La réserve a organisé un colloque international sur la restauration des milieux littoraux en contexte conchylicole les 28 et 29 octobre 2020 à La Rochelle.

#### MS39 – Participer à la rédaction d'articles scientifiques

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	0 j	RNN	Fct

Aucun article lié à la baie de l'Aiguillon n'a été publié cette année.

#### MS40 – Rédiger des articles de vulgarisation

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

En 2020, dans le cadre du LIFE, le personnel de la réserve a réalisé trois lettres d'information sur la qualité de l'eau en baie de l'Aiguillon.

Ces dernières sont disponibles sur le site du LIFE :

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiiguillon/>

Une double page a été publiée dans l'Oiseau magazine n°139 sur le suivi des Gorge bleues qui a été réalisé.

#### MS41 – Assurer une synthèse des données hydrauliques

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	0 j	RNN	Fct

#### Action LIFE

Ce travail est repris dans les opérations CS10, CS11 et CS12.

#### MS42 – Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	1 j	RNN	Fct

Cette opération intègre la participation du personnel de la RNN aux réunions annuelles de préparation et de rendu. L'équipe de la réserve a participé à la journée annuelle de restitution des résultats de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin le 4 février 2020 à Luçon. La Réserve a présenté le bilan du suivi gorge bleue nicheuse à l'échelle du Marais poitevin.

MS43 – Participer à l'observatoire « Patrimoine Naturel Littoral » de Réserves Naturelles de France

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	4 j	RNN	Fct

La participation de l'équipe de la réserve naturelle à cet observatoire se fait sur plusieurs niveaux :

- Transmission des comptages mensuels ;
- Participation au protocole « Habitats benthiques intertidaux » par la réalisation de prélèvement annuel de sédiments sur 6 points de la réserve naturelle ainsi que le traitement de ceux-ci par une prestation auprès de Jérôme Jourde, benthologue.

MS44 – Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	1 j	RNN	Fct

Le gestionnaire de la réserve naturelle travaille avec l'EID depuis plusieurs années (17 et 85) dans le cadre d'un protocole de suivi des gîtes larvaires et de capture de moustiques adultes (suivi des espèces présentes et évaluation des nuisances). Aucun traitement n'est mis en œuvre sur la réserve naturelle.

MS45 – Préciser, si nécessaire, les limites du DPM

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Il peut être nécessaire de délimiter le Domaine Public Maritime à certains endroits où cela n'a pas été réalisé afin de clarifier les limites de la RN et les usages qui peuvent en découler. Cette action n'a pas été mise en œuvre sur la période du présent rapport d'activité.

---

## 2. *Prestation d'accueil et d'animation (PA, CC)*

---

PA1 – Réaliser des animations pédagogiques « grand public »

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	8 j / an	4 j	RNN	Fct

**Animations réalisées par l'équipe de la réserve naturelle**

Entre octobre 2019 et octobre 2020, 196 personnes ont été accueillies par l'équipe de la réserve naturelle (Figure 2).

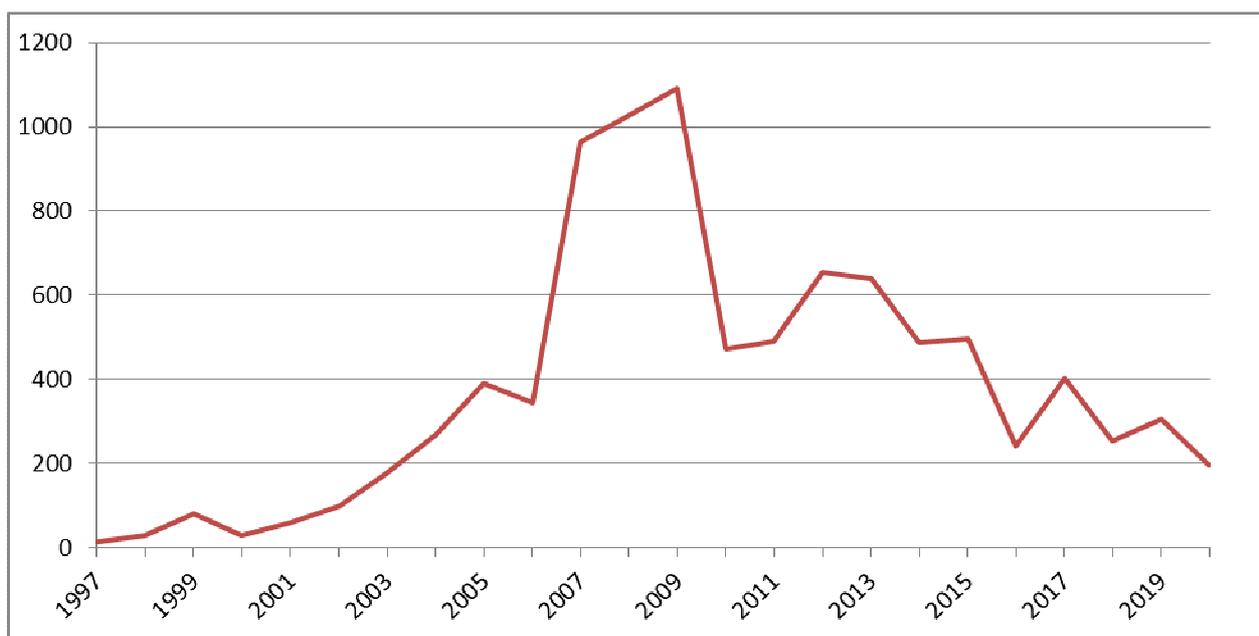


Figure 2 : Evolution du nombre de personnes accueillies par les permanents de la réserve entre 1997 et 2020

L'équipe de la réserve naturelle a réalisé 3 animations à destination du grand public pour 13 personnes accueillies (1 annulée en raison de l'épidémie Covid19). Ces animations grand public visent avant tout à faire connaître la réserve et son patrimoine naturel aux habitants riverains de la baie de l'Aiguillon. Le programme annuel est défini avec les offices de tourisme des communes riveraines de la réserve naturelle (Office de tourisme Sud Vendée Littoral, Maison de la baie du Marais poitevin).

PA2 – Réaliser des animations auprès des écoles locales

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	1 j	RNN	Fct

Aucune animation n'a été faite cette année par l'équipe de la RN à destination des écoles locales.

Dans le cadre du programme LIFE Baie de l'Aiguillon, un carnet de terrain pédagogique à destination des 10-12 ans a été imprimé fin 2019. Il fait l'objet de partenariat avec des structures réalisant des animations à destinations des enfants (LPO Vendée, LPO Charente-Maritime, Maison de la Baie du Marais poitevin, Parc naturel régional du Marais poitevin, Cap Pêche et Nature, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et la Communauté de Communes Aunis Atlantique) pour une utilisation en baie de l'Aiguillon. Ainsi 45 enfants ont bénéficié de 4 animations nature, notamment à la Pointe de l'Aiguillon.

PA3 – Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	8 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve naturelle a réalisé 6 animations à destination de publics spécialisés (étudiants, administrations, associations) pour 158 personnes accueillies.

**Tableau 2 : Animations à destination de public spécialisé réalisées par les permanents de la réserve entre septembre 2019 et septembre 2020**

Date	Groupe/classe	Nombre
25/09/2020	BTSA PA Limoges	28
14/11/2019	Master Géographie La Rochelle	25
10/12/2019	Master 2 LIENS	25
10/03/2020	GPN Briacé	31
12/03/2020	Lycée nature La Roche sur Yon	25
05/09/2020	Master 2 Fac UBO Brest	24

CC1 – Entretien des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	1 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve assure l'entretien et le remplacement des panneaux délimitant la réserve naturelle, (vandalisme, tempête, usure).

CC2 – Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	15 j	RNN	Fct

Cette action est réalisée.

L'adresse du site de la réserve naturelle : <http://www.reserve-baie-aiguillon.fr/> (22 830 vues et 7805 sessions)

L'adresse du site Life <http://life.reserve-baie-aiguillon.fr> (11 243 vues et 4730 sessions)

La page Facebook du Life <https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon> (883 abonnés)

CC3 – Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	10 j	RNN	Fct

**Action LIFE**

La stratégie de communication se met en place à travers le programme LIFE :

- Mise à disposition d'informations via le site internet et le Facebook (objectifs et résultats par action,

lettre d'informations, documents de presse, photos, vidéos),

- Davantage de communication sur les animations réalisées sur la réserve,
- Réalisation de lettres d'information relatives aux différentes actions du LIFE,
- L'exposition « poses en baie de l'Aiguillon » mise à disposition gratuitement depuis 2017,
- Conférences, colloques, soirée de présentation...
- Conférences de presse,
- Réalisation d'un carnet de terrain pédagogique,
- Posters, plaquettes et autres outils de communication avant la fin du LIFE (2022).

Par ailleurs, plusieurs articles de presse ont été réalisés (annexe 3)

#### CC4 – Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	12 j	RNN	Fct

#### Action LIFE

Le programme LIFE intègre un volet important de vulgarisation auprès du grand public. L'exposition « poses en baie de l'Aiguillon » circule entre différentes structures (soirées LIFE, maison de la baie du Marais poitevin, pôle des espaces naturels, congrès RNF...)



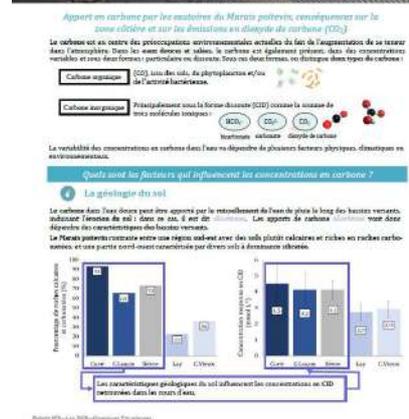
A ce jour, neuf lettres d'informations ont été publiées sur le site internet du LIFE, dont 3 en 2020 :

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/>

A ce jour, trois infographies ont été publiées sur le site internet du LIFE, dont 1 en 2019 et 1 en 2020 :

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/videotheque/>

Un carnet de terrain pédagogique à destination des 10-12 ans a été édité fin 2019.



Le personnel de la réserve naturelle s'est impliqué dans la préparation de ces différents outils.

Colloque des 28 et 29 octobre 2020 à La Rochelle dans le cadre du programme LIFE : Plus de 200 personnes lors de la première journée au Forum des Pertuis (93 présentiel + 123 en ligne) et 50 personnes pour la visite du chantier en baie de l'Aiguillon la seconde journée.

**Life** **28/29 Oct 2020**  
**COLLOQUE**  
**Baie de l'Aiguillon**

**Restauration des fonctionnalités environnementales  
du littoral en contexte conchylicole**

*Restoration of coastal environmental  
functions in a shellfish farming area*

Forum des Pertuis, La Rochelle



Nature - Hommes - Vasières - Oiseaux - Eau douce - Eau salée - Littoral - Bâties - Habitats - Dunes - Huîtres - Conchyliculture - Bouchots



**CC6 – Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais poitevin)**

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0.5 j	RNN	Fct

Les gestionnaires de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon sont membres du réseau RENET (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin) dont l'objectif est de valoriser et promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement en Marais poitevin, notamment au travers d'une charte. Le personnel de la réserve naturelle suit l'activité de ce groupe mais n'a participé à aucune rencontre.

**CC8 – Participer aux programmations des activités des OTSI locaux**

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	1 j	RNN	Fct

Le programme d'animation grand public est réalisé avec les Offices de Tourismes Sud Vendée Littoral et la Maison de la Baie du Marais poitevin. Pour formaliser les choses, une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Pays né de la mer. Elle précise le nombre d'animation à réaliser et les conditions de publicité.

---

### 3. *Prestation de conseils, études et ingénierie (EI)*

---

E11 – Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					

Le suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire en Marais poitevin et Basses Vallées Angevines a été réalisé en 2017 et 2018. Ce suivi est réalisé par la LPO 49 et 85, la Fédération de Chasse 85 et 49 et l'ONCFS dans le cadre du plan d'action Barge à queue noire. Ce suivi n'a pas été reconduit depuis.

#### *4. Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)*

SP1 – Surveiller les activités de pêche maritime															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	18 j	RNN/EXT	Fct
<p>Les missions de pêche à la civelle ont été poursuivies lors de la saison 2019/2020 en partenariat avec la Gendarmerie maritime et l'OFB (BMI et SD85). Six missions ont été effectuées entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> avril dans le périmètre de la réserve naturelle. Une procédure a été engagée contre un pêcheur professionnel en action pêche trop proche de l'écluse de l'épine. Le braconnage autour des écluses semble avoir été relativement régulier de décembre à mars.</p> <p>Ces missions s'intègrent dans le cadre d'une coordination réalisées par les DDTMs.</p> <p>Plusieurs contrôles de pêcheurs à pied à la pointe de l'Aiguillon ont été réalisés au printemps 2020, l'ensemble des pêcheurs à pied étaient en infraction. Une démarche est en cours avec le procureur de La Roche sur Yon pour la mise en place d'une politique pénale sur la pêche à pied sur ce site.</p>															

SP2 – Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	12 j	RNN/EXT	Fct
<p>Les activités maritimes (pêche, circulation en bateau) sont autorisées dans le cadre de l'application des décrets de la Réserve Naturelle. Néanmoins, des arrêtés préfectoraux complémentaires doivent être signés en application des décrets des réserves naturelles.</p> <p>Aussi, une activité comme la pêche à la civelle, à l'égard des menaces sur l'anguille, au dérangement générés mériterait d'être évaluée et, si besoin, d'être réglementée au sein du périmètre de la réserve naturelle et notamment des canaux secondaires.</p> <p>Dans le même sens, la réglementation de la pêche au filet calé est différente d'un département à l'autre. L'arrêté préfectoral 17 encadrant cette activité a été revue en 2020. Conformément aux éléments présentés lors du comité consultatif de fin 2019, la réserve a sollicité un avis du conseil scientifique sur cette pratique. Celui-ci s'est prononcé le 16 avril 2020 contre cette pratique pour les pêcheurs non professionnels (cf annexe 4). La DDTM17 n'a pas souhaité intégrer un article particulier sur la baie de l'Aiguillon dans l'arrêté préfectoral. Ainsi il est proposé au comité consultatif de solliciter un arrêté préfectoral complémentaire.</p>															

SP3 – Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	30 j / an	15 j	RNN/EXT	Fct
<p>En 2020, les infractions / constatation les plus récurrentes sur la réserve ont de nouveau été constatées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La cueillette de salicorne, principalement rencontrée sur la pointe Saint Clément et la Pointe de l'Aiguillon n'a pas fait l'objet de procédure mais de simple restitution à la nature,</li> <li>• La présence de chiens dans la réserve naturelle est concentrée à la pointe Saint Clément, Pointe de l'Aiguillon,</li> <li>• La circulation de véhicules à moteur, une procédure a été engagée sur le secteur de Triaize,</li> <li>• L'utilisation de drone n'est pas sans poser des problèmes de dérangement de l'avifaune. Il est rappelé que la réglementation interdit le survol des drones au-dessus d'une altitude de 150 mètres. Dans les réserves naturelles nationales, le survol est interdit à moins de 300 mètres. Ces engins, hors</li> </ul>															

dérogation sont donc interdits dans la réserve naturelle.

- A noter une intensification de la présence de photographes à la pointe de l'Aiguillon. Certains d'entre eux ne respectent pas les chemins d'accès, entraînant un réel dérangement sur les passereaux en période de reproduction. Plusieurs rappels à la loi ont été faits cette année ;

Ce travail serait à développer dans les années à venir.

#### SP4 – Coordonner les différents services de l'OFB

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	5 j	ONCFS	Fct

La coordination des services de l'OFB est assurée par Régis Gallais, conservateur de la partie vendéenne de la réserve naturelle. Ce travail a surtout été nécessaire pour la réalisation des missions de police civile dans le périmètre de la réserve naturelle.

#### SP5 – Assurer la police de la chasse en bordure de réserve

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	5 j	ONCFS	Fct

Un certain nombre d'opération de contrôle des chasseurs de gibiers d'eau avec les différents services de l'OFB est régulièrement réalisé. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle et du respect de la réglementation liée à la chasse en bordure d'un espace protégé (tir en direction de la réserve).

#### SP6 – Gérer (accompagner) les autorisations de travaux et d'activités

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	1 j	RNN	Fct

Les gestionnaires ont été sollicités pour répondre au dossier d'instruction concernant le dragage du canal du Curé par le SIEAGH du Curé.

Le SMVSA a conforté les parapets des ouvrages hydrauliques en périphérie de la baie. Un échange en amont a eu lieu avec les gestionnaires.

Le SMLB a conforté la digue du polder en fin d'année 2020. Les gestionnaires ont été informés à posteriori. Il a été appelé au SMLB la nécessaire consultation du gestionnaire en amont.

#### SP7 – Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	4 j	RNN	Fct

Le décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié par le décret n°1349-2009 du 29 octobre 2009 fixe le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines. Il prévoit que l'obtention de concessions de cultures marines est soumise à minima à enquête administrative et que quand cela concerne une réserve naturelle, l'organe de gestion de celle-ci est consulté. De plus, les gestionnaires de RN sont invités à participer aux commissions cultures marines quand les projets concernent l'augmentation ou la diminution du DPM concédé, le réaménagement de zones de cultures marines ou la modification des schémas des structures des exploitations des cultures marines compris dans le périmètre d'une réserve naturelle.

A ce titre, la réserve naturelle est consultée par les DDTM de Charente-Maritime et Vendée au titre des

enquêtes administratives et les commissions « cultures marines ».

En 2020, M. Planchot a cessé son exploitation ostréicole sur le site de la pointe de l'Aiguillon.

#### SP8 – Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 repose sur un système de listes d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. Ces listes énumèrent les "documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel" soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il existe une liste nationale et des listes locales d'activités encadrées.

Les gestionnaires ont été sollicités cette année par les services de l'Etat sur les projets de réfection des digues premières et digues secondes sur la partie vendéenne de la baie.

#### SP10 – Participer aux plans de contrôle départementaux

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	2 j	RNN	Fct

La réserve est informée de la mise en œuvre des plans de contrôle et est régulièrement sollicité pour faire remonter des besoins. Aucune participation aux réunions cette année. La prise en compte des besoins et remontées d'information concernant la réserve à cette instance se fait via le chef des SD85 et 17.

---

5. *Intervention sur le patrimoine naturel (IP, CI)*

---

### CI1 – Entretien des passages agricoles et voie d'accès

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	2 j	RNN	Fct

En 2020, aucune opération d'entretien n'a été conduite.

### CI2 – Gérer le balisage réglementaire de la RN

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	1 j	RNN	Fct

Cette année, le panneau réglementaire de la pointe de l'Aiguillon a été remis en place.

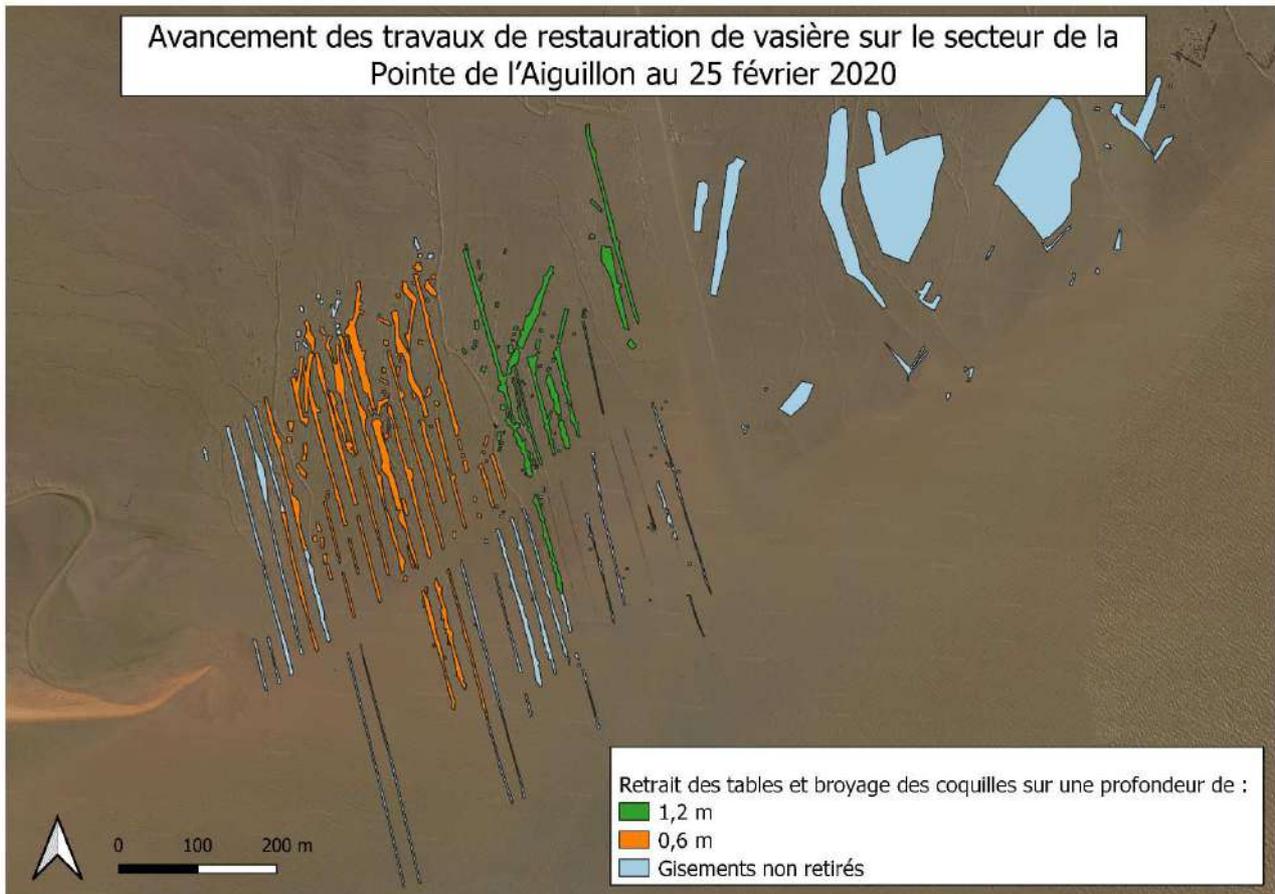
### IP1 – Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	40 j	RNN	Fct

#### Action LIFE

Dans le cadre du LIFE, des expérimentations de nettoyage de crassats sur les anciennes concessions conchylicoles sont prévus sur 3 secteurs de la baie de l'Aiguillon. Un premier chantier s'est déroulé du 10 septembre au 25 février 2020 et a permis d'intervenir sur la Pointe de l'Aiguillon.

Avancement des travaux de restauration de vaseuse sur le secteur de la Pointe de l'Aiguillon au 25 février 2020



Pour ce premier chantier :

- travail sur 84 marées
- 6704 mètres linéaires de tables et d'huîtres retirées (+/- 80 mètres par marée)
- environ 24300 m3 de coquilles broyées
- environ 32 hectares de vasières restaurées
- plus de 11 tonnes de ferrailles ramenées à terre
- coût : 284 000 € TTC soit 11€/m3 broyé soit 42€/ml traité

Une réunion de chantier hebdomadaire est instaurée.



Un second chantier a débuté en septembre 2020 et doit se terminer le 25 février 2021. Un co financement complémentaire a été obtenu auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour 150 000 €. Le BRGM va être associé à ces travaux, notamment pour alimenter les indicateurs DCE et DCSMM.

Une nouvelle machine a été conceptualisée par l'entreprise SAS CTAT afin d'améliorer l'efficacité.

IP2 – Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)																
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût	
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	15 j / an	15 j	RNN	Fct

En 2020, 244 hectares ont été fauchés sur la réserve. Cette surface fauchée tend à se stabiliser depuis 2017.



Figure 3 : Délimitation des zones de fauche en 2020

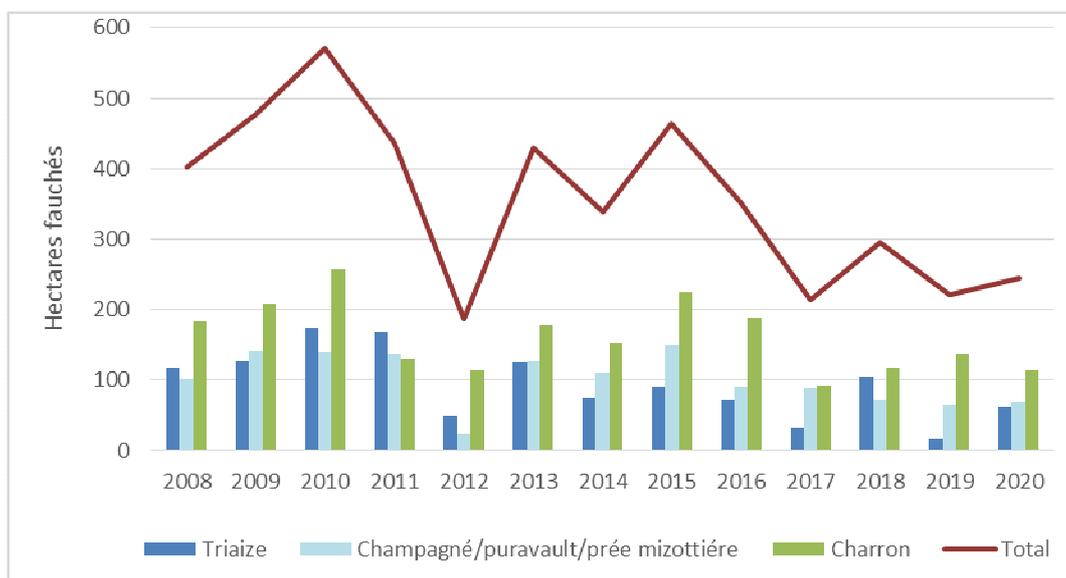


Figure 4 : Evolution de surfaces fauchées en Ha

Un travail a été engagé cette année avec les DDTM 17 et 85, l'EPMP, les chambres d'agriculture 17 et 85 afin d'envisager de faire évoluer l'exploitation des mizottes (fragilité juridique et besoin d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux). Une enquête auprès de l'ensemble des éleveurs exploitant des mizottes a été commandée par la Réserve aux 2 chambres d'agriculture afin de mieux cerner leur degré de dépendance fourragère et économique aux prés salés.

IP3 – Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	6 j	RNN	Fct

En 2020, aucune opération n'a été conduite pour la lutte contre les espèces invasives.

IP4 – Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons,...)

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	20 j	RNN	Fct

Le personnel de la Réserve a aidé l'association ALIGATORE qui a réalisé 3 journées de ramassage de déchets. Une journée a également été organisée par l'association les mains dans le sable sur Charron (700 kg). Des déchets ont également été ramassés sur la Prée mizottière suite au chantier de dépollérisation. Une journée a également été organisée le 6 juillet à la pointe de l'Aiguillon.



IP7 – Assurer la maintenance de la protection de dunes de la pointe de l'Aiguillon

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	10 j	RNN	Fct

**Action LIFE**

Le LIFE Baie de l'Aiguillon prévoit de renforcer les aménagements de canalisation du public, afin de préserver les habitats dunaires du piétinement et fixer le sable. Pour cela, les travaux initiés comprennent la pose de ganivelle et de fils lisse, le retrait d'une partie des blocs de béton et l'abattage de peuplier d'un ancien camping plantés sur la dune.

Des panneaux d'information ont été réalisés afin d'informer le public sur les évolutions de cheminement.



*Modification du cheminement de la Pointe de l'Aiguillon*

Les rejets de peuplier sur l'ancien camping ont été broyés 2 fois en 2020.

Ces travaux sont portés par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. L'équipe de la réserve participe aux plans d'aménagements du site ainsi qu'au suivi des travaux.

La nouvelle municipalité de l'Aiguillon a été accueillie sur site le 8 septembre 2020.



*Accueil des élus de l'Aiguillon sur mer*

**IP8 – Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon**

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											été	15 j / an	15 j	RNN	Fct

Le secteur de bassin situé sur Champagné les Marais a bénéficié d'aménagements pour favoriser la reproduction des limicoles (îlots). Les bassins se sont envasés et les îlots se sont tassés. Ainsi cette année, malgré des manœuvres de la vanne du pas de Sergent, les îlots n'ont pas pu être dégagés à temps pour l'accueil des limicoles nicheurs.

Le site des Vrillandes proche du Curé, est géré par le CREN. Un suivi, à minima lors des comptages mensuels est réalisé. Cette année, 2 couples probables de Canards chipeau, 2 couples probables de Canard souchet, 1 couple de Sarcelle d'été, 3 à 5 couples de Chevalier gambette, 12 couples d'Echasse blanche, 2 à 3 couples de Petit gravelot, 2 à 3 couples de Vanneau huppé, 5 couples de Sterne Pierregarin, se sont reproduits sur le site.

**IP9– Permettre le nettoyage des chardons**

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	?	2 j		Fct

Aucun traitement chimique des chardons n'a eu lieu cette année.

Un travail a été réalisé cette année avec le Syndicat Mixte du Lay pour envisager la mise en place d'un pâturage sur les digues du secteur de Triaize. La réflexion va se poursuivre en 2021.

Les digues de Champagné-les-Marais et de Triaize ont été fauchées à partir du 3 juin 2020, les digues de la partie Charentais n'ont pas été broyées cette année.

---

6. *Connaissance et suivi continu  
du patrimoine naturel (CS)*

---

**CS1 – Poursuivre l’inventaire de la faune benthique et assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l’évaluation des habitats littoraux - RNF**

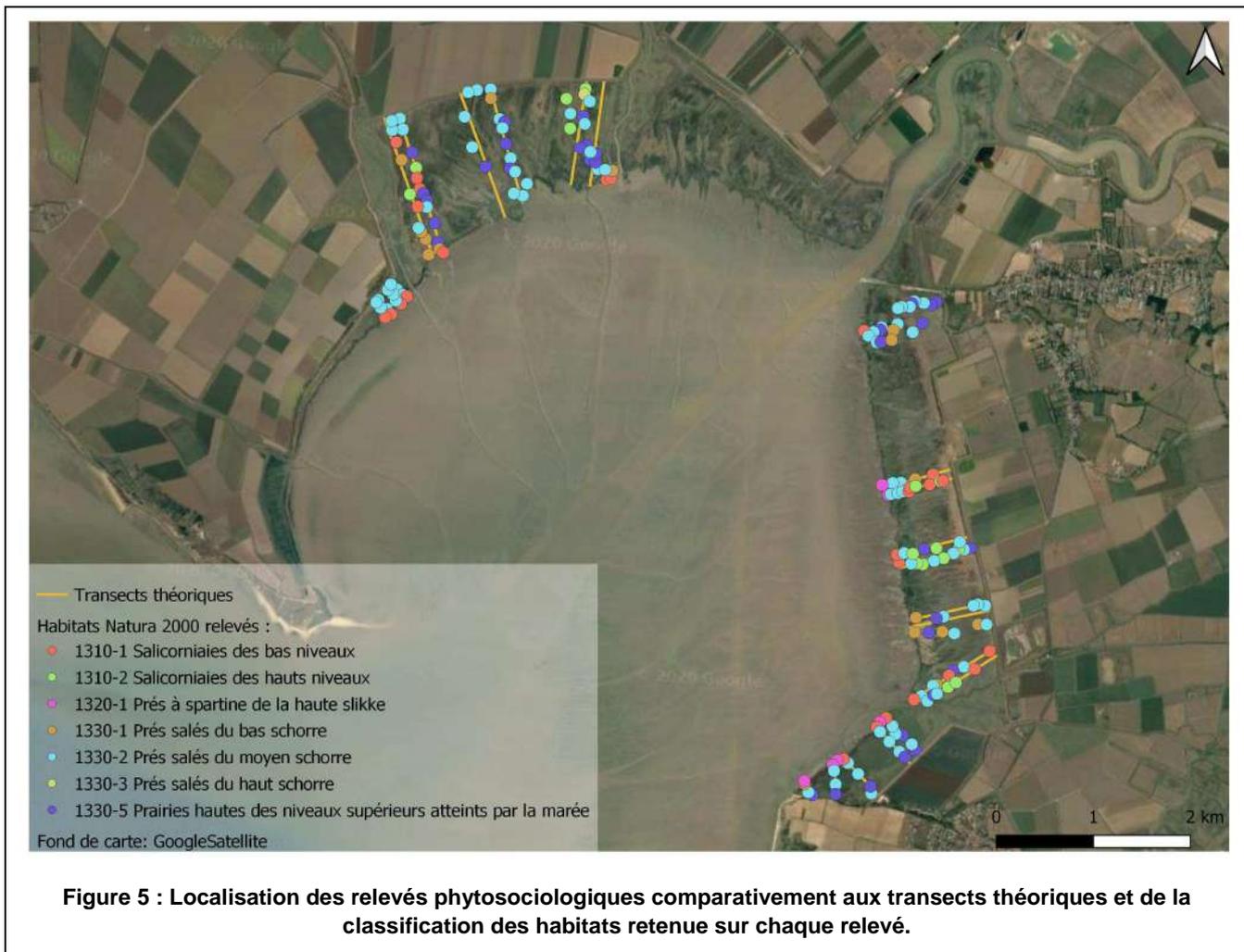
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	6j	RNN/EXT	Fct

Ce suivi RNF a été réalisé en 2020. Le suivi a été réalisé sur 5 stations définies par le protocole (pointe de l’Aiguillon, la Bosse, Charron, Esnandes nord et Esnandes sud). Une nouvelle station a été rajoutée sur le site de la Prée Mizottière (CEL). Elle aura pour vocation de suivre la recolonisation de la faune benthique dans la zone dépoldérisée dans le cadre du programme LIFE. Ce protocole qui avait été prévu initialement une année sur deux a été revu et réaliser chaque année afin de suivre le protocole national et de garantir une meilleure qualité de l’analyse.

**CS2– Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes**

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Ponctuelle	5 j / an	17 j	RNN/EXT	Fct

Cette action était prévue pour la fin du plan de gestion. Cependant, une cartographie des prés salés par télédétection suivant la classification des habitats Natura 2000 est en cours à l’échelle du Parc Marin par le bureau d’études ISEA. La réserve profite donc de cette opportunité pour réaliser cette action. Au regard de cette étude, la baie de l’Aiguillon contribue en 2020 à étalonner le modèle en réalisant la vérité terrain sur 23 transects. 176 relevés ont été réalisés et ont inventorié 7 habitats. A noter que les regroupements phytosociologiques de la classification utilisée par le bureau d’étude manque de finesse : plusieurs associations d’espèces distinctes peuvent menées à une même classe d’habitat. La cartographie finale sera communiquée prochainement.



**Figure 5 : Localisation des relevés phytosociologiques comparativement aux transects théoriques et de la classification des habitats retenue sur chaque relevé.**

CS3 - Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée																
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût	
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	15 j / an	0 j	RNN/EXT	Fct

Tous les ans un référencement cartographique des surfaces agricoles réellement fauchées est réalisé, par drone depuis 2020. Le temps relatif à ce suivi est intégré à l'opération IP2.

Après 10 ans de suivi des zones de fauche (2008-2018) il est envisagé de réaliser un bilan de l'impact de la gestion sur les prés salés (analyses spatiales). Cette analyse sera réalisée dans le cadre de l'évaluation du plan de gestion à venir.

CS7 – Assurer le comptage mensuel des oiseaux d'eau																
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût	
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	48 j / an	48 j	RN, ONCFS, FDC85, LPO	Fct/Ext

**L'opération CS7 est intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin et alimente l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral de RNF-OFB (volet limicoles) et Wetland International.**

Dans un contexte COVID particulier, l'ensemble des comptages mensuels ont pu être maintenu. Tous les comptages mensuels sont réalisés par le personnel de la réserve avec l'aide des services départementaux 85 et

17, de l'OFB et de la fédération des chasseurs 85. Il faut noter que ce comptage est réalisé de manière simultanée avec les autres sites d'importance du Marais poitevin. La synthèse mensuelle pour tous les sites est réalisée par Régis Gallais. Une synthèse automatique générée par pdf ou html à partir d'un formulaire de saisie excel est en cours d'élaboration afin de restituer mensuellement sur le site internet de la réserve les comptages au sein des différents sites du Marais poitevin et comparativement aux années précédentes pour 10 espèces cibles.

Une compilation des données historiques (1977-2020) à l'échelle du Marais poitevin sera réalisée dans le but d'homogénéiser, récupérer et valoriser ces données.

Les résultats des comptages présentés ci-dessous intègrent l'éco-complexe de la baie de l'Aiguillon, soit les sites de la baie de l'Aiguillon, de la pointe d'Arçay et des acquisitions du Conservatoire du littoral : au Curé et à la Prée Mizottière (ces deux sites étant des reposoirs de marée haute pour de nombreux oiseaux d'eau).

## LES ANATIDES

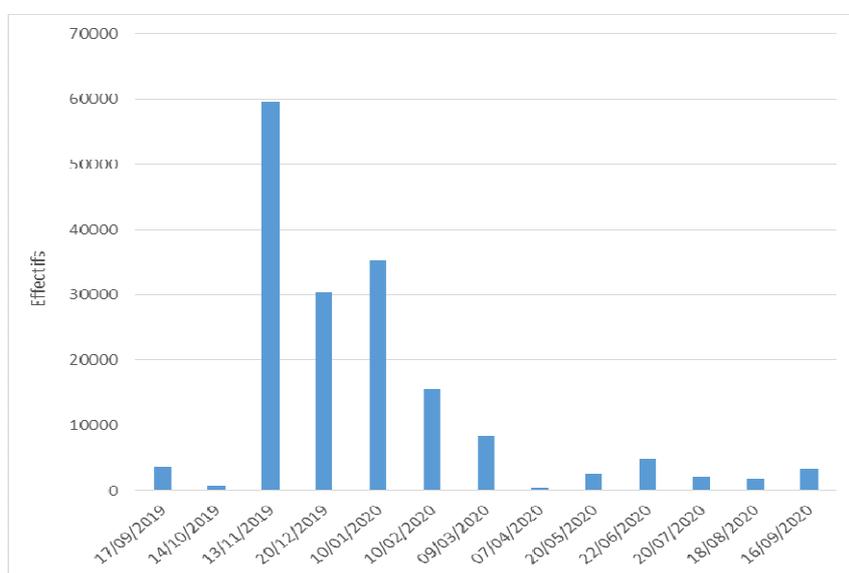


Figure 6 : Evolution mensuelle des effectifs d'anatidés sur la baie de l'Aiguillon / pointe d'Arçay

Les effectifs d'anatidés (Figure 6) progressent rapidement d'octobre à novembre pour atteindre près de 60 000 individus en novembre 2019. Environ 30 000 anatidés ont été dénombrés au cœur de l'hiver et à partir de février, les effectifs diminuent très rapidement.

L'éco-complexe « baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay » est un site d'importance internationale pour de nombreuses espèces d'anatidés (Tableau 3). Cependant pour janvier 2020 les informations ne sont pas encore disponibles.

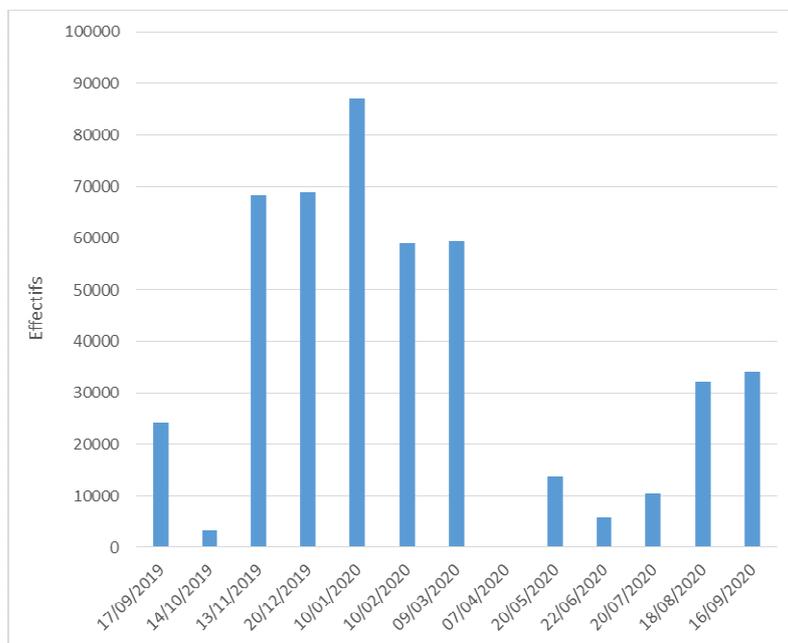
Tableau 3: Espèces d'anatidés d'importance internationale observées sur la baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay à la mi-janvier de 2016 à 2020.

Comptage mi-janvier	Seuil WI*	Janv-20	janv-19	janv-18	janv-17	janv-16	Rang 2020
Tadorne de Belon	2500	12847	12944	10511	11954	7779	1
Canard siffleur	14000	1709	104	3430	3090	2842	3
Sarcelle d'hiver	5000	2911	2222	2918	2600	3399	10
Canard colvert	53000	5572	7960	6420	4726	6963	4
Canard pilet	600	1097	890	2783	993	1951	1
Canard souchet	5200	1015	145	154	40	339	>10
Oie cendrée	9600	1250	945	399	1523	2308	8

Bernache cravant	2100	7846	3985	5921	6422	5981	8
------------------	------	------	------	------	------	------	---

\* : Seuil WI 2018 in Gaudard C., Quaintenne G., Dupuy J. (2018) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2018 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. pp. 24, et Annexes pp. 104, Rochefort.

## LES LIMICOLES



**Figure 7 : Evolution mensuelle des effectifs de limicoles sur la baie de l'Aiguillon / pointe d'Arçay**

Les effectifs de limicoles (Figure 7) sont variables entre septembre 2019 et septembre 2020 avec plus de 85 000 oiseaux en janvier 2020 et à peine 6 000 en juin 2020.

L'éco-complexe « baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay » est un site d'importance internationale pour de nombreuses espèces de limicoles (Tableau 4). Cependant pour janvier 2020 les informations ne sont pas encore disponibles.

**Tableau 4 : Espèces de limicole d'importance internationale observées sur la baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay à la mi-janvier de**

Comptage mi-janvier	Seuil WI*	Janv-20	janv-19	janv-18	janv-17	janv-16	Rang 2020
Avocette élégante	940	11255	8607	8111	7928	10018	1
Pluvier argenté	2000	3529	4878	2310	1717	2820	4
Grand Gravelot	540	205	118	26	10	104	>10
Barge à queue noire (isl)	1100	11672	5920	5981	7326	10490	2
Barge rousse	1500	1197	1677	1275	2094	2010	2
Courlis cendré	7600	2068	971	882	1548	903	>10
Chevalier gambette	1800	67	630	335	414	173	5
Bécasseau maubèche (isl)	5300	12054	13180	10260	11640	6200	1
Bécasseau variable	13300	22580	30720	27156	31415	31473	4

2016 à 2020.

\* : Seuil WI 2018 in Gaudard C., Quaintenne G., Dupuy J. (2018) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2018 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. pp. 24, et Annexes pp. 104, Rochefort.

### CS8 – Suivre l'évolution de la végétation des digues

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	2 j	RNN/CA85	Fct

Cette action n'est pas réalisée de façon formelle. Cependant, des observations concernant les dates de fauche et autres évènements sont consignées.

Plusieurs faits peuvent être notés à ce stade.

- Les digues de Champagné-les-Marais (avant le 1<sup>er</sup> juin prévu par les conventions) et de Triaize (18 mai) ont fait l'objet de fauches trop précoces de la part des exploitants en charge de l'entretien de ces secteurs. Des discussions sont en cours avec les syndicats mixtes pour régulariser ces situations.
- La digue de Saint Michel n'a pas été broyée
- La digue du petit Rocher a été pâturée.
- Les digues de la Prée Mizottière n'ont pas été pâturées ni fauchées cette année. L'enherbement actuel est correct et homogène.
- Les digues de la partie Charentais n'ont pas été broyées cette année.

### CS9 – Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	9 j	RNN	Fct

Le comptage des oiseaux d'eau est assuré sur ces zones en comptages décennaires depuis 2020. De plus, ces zones font l'objet d'un suivi de la nidification des limicoles au printemps (notamment Avocette élégante, Echasse blanche, Vanneau huppé, Chevalier gambette, etc.) et des passereaux.

Un suivi « batracien » a été réalisé en mars et mai 2020. Ce suivi, réalisé par l'équipe de la réserve, relève la présence parfois importante de Rainette méridionale et de Pélodyte ponctué.

### CS10 – Suivre la salinité

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	20 j	RNN	Fct

#### Action LIFE

Les dix sondes STPS sont opérationnelles depuis janvier 2017. Elles permettent les mesures en continue température, salinité et pression au niveau du Chenal Vieux, du Canal de Luçon, du Canal du Curé, de la Sèvre Niortaise et du Lay.

Le personnel de la réserve s'occupe de la rotation mensuelle des sondes et de la transmission des données à l'IFREMER. La mission d'acquisition de données par l'IFREMER s'est terminée en janvier 2019 dans le cadre du LIFE. La Réserve poursuit la relève de ces sondes et met à disposition les données (site internet notamment). Suite à l'analyse des données de salinité récoltées en 2018, l'IFREMER a proposé un choix de stations à garder pour continuer à assurer ce suivi sur le long terme. Ainsi, les sondes sur le Chenal-Vieux, le Canal de Curé et le Canal de Luçon ont été retirées fin septembre 2020 pour garder celles sur la Sèvre Niortaise et le Lay (fleuves et bouées).



Changement des sondes de la Sèvre (bouée d'eau saine et Pont du Brault)

### CS11 – Suivre la qualité de l'eau

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	10 j	RNN, ONCFS	Fct

#### Action LIFE

De février 2017 à janvier 2019, les mesures hydrologiques ont été réalisées tous les 15 jours à marée basse sur les cinq émissaires principaux du bassin versant (Chenal vieux, Canal de Luçon, Canal du Curé, Sèvre Niortaise, et Lay) et à marée haute sur trois points côtiers (bouées Sèvre et Lay et filière) par le Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée.

Ces mesures *in situ* sont conjointes aux mesures quantitatives de débit aux cinq exutoires sélectionnés (Le Lay (fleuve), Chenal Vieux, Pointe aux Herbes, Sèvre (fleuve) et Le Curé).

Les principaux paramètres mesurés sont : la température, la salinité, l'oxygène dissous, le carbone dissous et particulaire, l'azote dissous et particulaire, le phosphore dissous et particulaire, les nitrates et phosphates, le pH et l'alcalinité de l'eau. Des mesures phytosanitaires ont été réalisées d'août 2017 à janvier 2019.

L'étude sur la qualité de l'eau en baie de l'Aiguillon a fait l'objet de deux lettres d'informations :

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/>

*N.B. Le temps de travail correspondant à cette action comprend les sorties en bateau et intègre donc du temps de travail du SD85 et BMI 17.*

Elise COIGNOT a été recrutée dans le cadre du programme LIFE pour réaliser un travail de vulgarisation du rapport qualité d'eau. L'objectif est de rendre accessible au grand public et aux acteurs et décideurs du territoire ces travaux scientifiques. Des supports ont été développés pour pouvoir rendre l'information la plus accessible possible (vidéo, présentation, posters, chroniques estuariennes).

### CS12 – Suivre les débits

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	5 j	EPMP/RNN	Fct

L'OFB, en tant que bénéficiaire associé du LIFE porte le volet qualitatif, l'EPMP (Etablissement Public du Marais poitevin) porte le volet quantitatif. L'IFREMER assure un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé du volet scientifique. Une convention cadre fixe le rôle de chacun.

Les sondes de mesures de débit ont donc été acquises et mises en service en mars 2017 sur le Lay et sur la Sèvre niortaise par l'Etablissement Public du Marais poitevin. L'équipe de la réserve naturelle assure un contrôle de surveillance des dispositifs en place.

Il faut noter que l'ensemble des actions qui concernent le suivi de l'eau (CS10 à CS12) a fait l'objet d'un courrier de soutien de la part de l'Agence des Aires Marines Protégées, gestionnaire du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis, adressée à la Commission Européenne chargée d'évaluer les programmes LIFE.

Nous sommes en attente du rapport définitif qui nécessite encore quelques ajustements entre les acteurs de cette étude.

#### CS13 – Suivi de la progression sédimentaire

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	0 j	RNN	Fct

##### Action LIFE

Ce suivi est inclus dans l'action LIFE 'crassat' A1, C1, D1. Il s'agit d'un MNT réalisé à différentes périodes afin d'appréhender l'évolution sédimentaire de la baie.

Des premiers éléments ont été présentés sur la chronique estuarienne LIFE n°6

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiiguillon/>

Une nouvelle cartographie LiDAR doit être réalisée dans le cadre du programme LIFE en 2021.

#### CS14 – Suivre photographiquement le paysage

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée en 2020. Cette action ne sera plus mise en œuvre dans le cadre de ce plan de gestion et sa pertinence sera évaluée pour le prochain.

#### CS15 – Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Œnanthe de Foucaud

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée. Un inventaire et un protocole de suivi devraient être mis en place en 2021 avec la contribution d'un stagiaire.

#### CS16 – Suivre les populations de micro mammifères

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée.

#### CS17 – Inventorier les oiseaux nicheurs

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	20 j	RNN	Fct

##### Suivi des passereaux nicheurs

Le protocole de suivi des passereaux nicheurs en baie de l'Aiguillon a été mis en œuvre au printemps 2017.

Le but de ce suivi est d'évaluer les tendances des populations de passereaux nicheurs sur le long terme (10 ans) et de caractériser les habitats à enjeux pour les principales espèces.

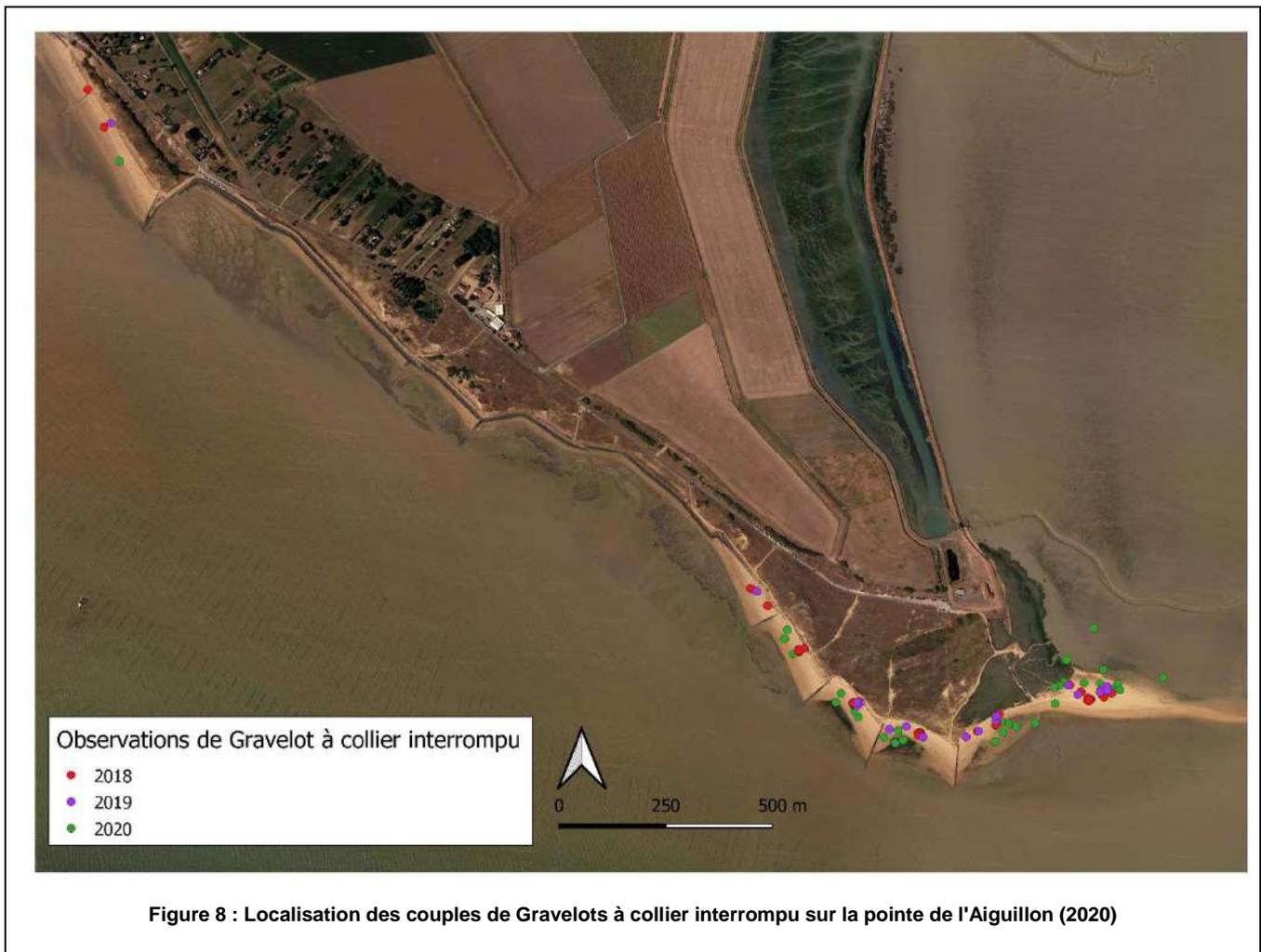
Le protocole consiste à réaliser 2 fois par an des points d'écoute de 5 min et de reporter l'ensemble des mâles chanteurs sur un rayon de 150 m. L'observateur note également pour chaque observation différents paramètres : nébulosité (en %), la force et la direction du vent (anémomètre km/h). Deux passages sont réalisés début avril et mi-mai au lever du soleil. Une analyse d'une partie des données est prévue en 2021 pour comparer les effectifs de gorgebleue nicheurs avec d'autres suivis et permettra potentiellement de réajuster le protocole pour une meilleure efficacité.

#### **Suivi de la Rousserole turdoïde**

Deux passages ont été réalisés le 22 mai et le 2 juin 2020 sur la Sèvre niortaise de l'Ecluse de Marans au pont du Brault et un seul contact lors du premier passage a été inventorié au niveau des Ecluses du Brault (département 17). En marge du suivi passereaux nicheurs, un mâle chanteur a été entendu dans la roselière en arrière de la digue des wagons sur Saint Michel en l'Herm.

#### **Suivi du Gravelot à collier interrompu**

En 2020, un nouveau protocole a été mis en place afin de standardiser les données pour une analyse postérieure à l'échelle du PNM/façade atlantique. Cinq passages ont été réalisés chaque mois du 16 avril au 19 août sur la pointe d'Arçay et la pointe de l'Aiguillon. Respectivement sur Arçay et l'Aiguillon, environ 26 et 6 couples ont été comptés, produisant ainsi 27 et 12 jeunes détectés. Si le nombre de couples est identique à celui rapporté les années précédentes sur l'Aiguillon, il est presque 2 fois plus élevé sur Arçay par rapport à 2019. Le succès reproducteur a également été bien plus élevé sur les deux sites en 2020 par rapport à 2019 (9 fois plus de jeunes détectés sur Arçay et 2 fois plus sur l'Aiguillon). Ce succès est probablement le résultat d'une diminution de la fréquentation des plages pendant la période de confinement où les gravelots ont été moins dérangés pendant l'incubation et certainement moins sujet à l'abandon de nid.



CS18 – Suivre la migration prénuptiale du Courlis corlieu															
Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	0 j	RNN	Fct
Cette action n'a pas été réalisée.															

CS19 – Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants															
Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct
Cette action n'a pas été réalisée.															

CS21 – Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	18 j / an	0 j	RNN	Fct
Cette action non prévue.															

CS22 – Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée. Une réflexion sur la mise en place du protocole sera menée dans le cadre du prochain plan de gestion.

CS23 – Assurer le programme STOC - EPS

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Avr/août	2 j / an	2 j	RNN	Fct

Action réalisée. Les points STOC-EPS ont été intégrés au protocole de suivi des passereaux nicheurs en baie de l'Aiguillon. Un point sur la transmission des données passées et de 2020 sera réalisé afin de mettre à jour les données transmises au réseau RNF et MNHN. Une bancarisation des données historiques sous l'outil STOC-site (Faune France) est prévue afin de garantir la qualité des données collectées.

CS24 – Assurer le programme « prairie de fauche » de l'OFB

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Avr/juin	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée cette année suite à un problème de protocole. Une réunion est à prévoir avec les animateurs nationaux pour recalculer les points d'échantillonnages.

CS27 – Assurer un ILA « orthoptères »

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Juillet/sept.	10 j / an	0 j	RNN	Fct

Ce suivi n'a pas été mis en œuvre cette année. Un inventaire a cependant été réalisé sur les mizottes par le GRETIA en septembre 2020. Cette prestation a pour objectif de proposer à la réserve un protocole de suivi de l'Oedipode des salines et un suivi des communautés d'orthoptères des digues comme indicateurs de la gestion de ces espaces par fauche, broyage ou pâturage.

CS31 – Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Avril/août	4 j / an	6 j	RNN	Fct

En 2020, le protocole de suivi de la présence des différentes espèces de batraciens par mailles de 100 m sur la Prée Mizottière et les zones de prélèvement en Vendée (Champagné-les-marais, Saint Michel-en-l'Herm) a été poursuivi. Cette action est réalisée dans le cadre du LIFE baie de l'Aiguillon.

CS34 – Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux – RNF

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	5 j	RNN	Fct

Ce suivi RNF a été réalisé en 2020. Le suivi a été réalisé sur 5 stations définies par le protocole (pointe de l'Aiguillon, la Bosse, Charron, Esnandes nord et Esnandes sud). Une nouvelle station a été rajoutée sur le site de la Prée Mizottière (CEL). Elle aura pour vocation de suivre la recolonisation de la faune benthique dans la zone dépoldérisée dans le cadre du programme LIFE. Ce protocole qui avait été prévu initialement une année sur deux a été revu et réalisé chaque année afin de suivre le protocole national et de garantir une meilleure qualité de l'analyse. CF action CS1

## 7. *Les activités de recherche (PR)*

PR3 – Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											annuel	5 j / an	0 j	RNN	Fct

**Action LIFE**

L'étude de la production primaire consiste à évaluer la capacité d'un système à transformer une énergie externe (lumière et substances chimiques) en composés organiques qui serviront à alimenter les niveaux trophiques supérieurs. C'est donc la base de la chaîne trophique de l'anse de l'Aiguillon. Les travaux réalisés par DEGRE (2004), QUINTAINNE (2010), VIAIN (2011), ROBIN (2012) ont pu traiter en partie de cette thématique et notamment des capacités trophiques en lien avec les populations d'oiseaux.

Néanmoins, un traitement plus fondamental de l'anse de l'Aiguillon peut être abordé quant aux processus physico-chimiques en cours. Cette opération est directement rattachée à l'action LIFE « suivre de la qualité de l'eau » en partenariat avec l'IFREMER notamment via l'analyse des flux de carbone.

L'étude sur les flux de sédiments est accessible sur le site internet du LIFE (<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/download/1071329/>). Ces résultats apportent une information riche sur le fonctionnement de la baie de l'Aiguillon en relation avec ses différents affluents. Elle ouvre de nouvelles thématiques et partenariat avec le monde de la recherche.

Les résultats ont été présentés à différents partenaires comme les membres du COPIL de l'action et aux mytiliculteurs.

PR4 – Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Nov/fév	/	120 j	RNN	Fct

**Action LIFE**

Dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon, une étude sur l'utilisation de la baie et des prairies humides périphériques par les canards hivernants a été entreprise. Cette étude vise notamment à améliorer les connaissances quant à l'utilisation fonctionnelle des zones de gagnages (alimentation) et de remises (repos) par les anatidés hivernants.

L'étude se divise en 3 axes :

**Première question : quelles sont les zones d'alimentation les plus intéressantes pour les anatidés granivores ?**

Les trois campagnes de terrain ont été réalisées (hiver 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019). Il s'agit de prélever 270 échantillons par site à 3 reprises chaque hiver afin de déterminer le nombre de graine de chaque espèce présente et ainsi évaluer l'évolution du stock de graines disponible dans le temps.

L'ensemble des échantillons de graines ont été triés et déterminés. M. Cavallo a été recruté en CDD afin de terminer cette phase essentielle de l'étude.

Céline Bouvais (stagiaire de Master 2) a commencé les analyses visant à comparer les banques de graines en fonction du type d'habitats, de la période de l'année et entre les années. Les premiers résultats ont permis de faire ressortir une liste des espèces dominantes sur lesquelles devrait s'appuyer la poursuite des analyses.

**Deuxième question : que mangent les canards ?**

Au cours des trois années, les chasseurs ont fourni 150 gésiers/jabots de différentes espèces d'anatidés granivores. L'ensemble des gésiers et jabots ont été analysés par Emmanuel Joyeux en 2019. Pas d'action particulière sur ce volet de l'étude cette année.

### Troisième question : où vont-ils manger ?

Pour l'hiver 2018/2019, les captures ont eu lieu sur le site de la Prée Mizottière à l'aide de plusieurs matoles et de deux grandes nasses, les terrains du petit Rocher (matoles) et les mizottes de Champagné-les-Marais (Matoles).

Depuis 2016, 53 oiseaux ont été équipés, 46 émetteurs ont permis de recueillir de données valides (les systèmes UHF rendent la récupération de données, aléatoire). **Les données sont en cours d'analyse.**

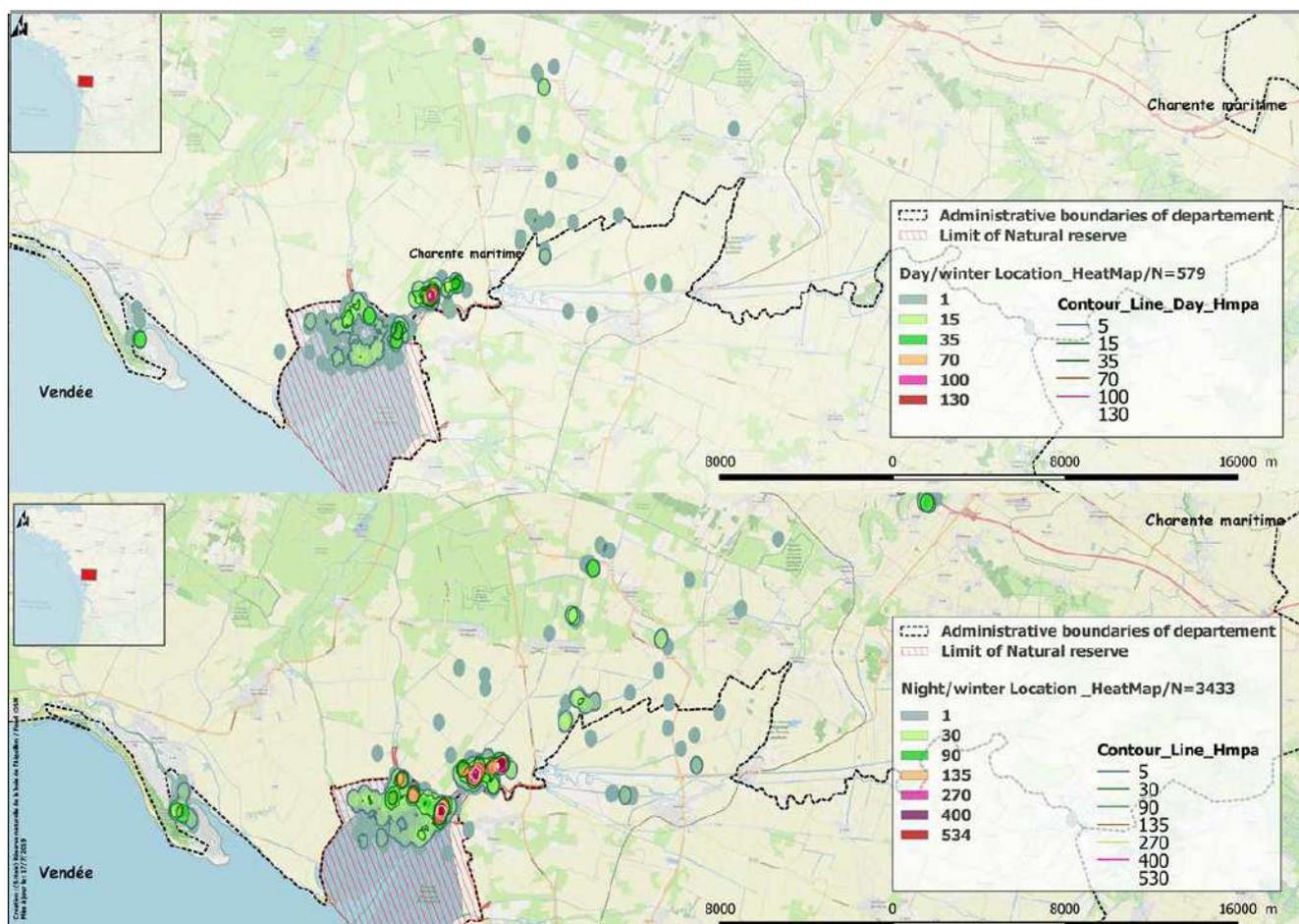


Figure 9 : Distribution des canards colverts équipés dans le cadre du LIFE en fonction du jour et de la nuit

N.B : Le temps consacré à cette action comprend le temps effectué des agents du SD85.

PR5 – Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière																
Priorité 3	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Annuelle					
En janvier 2020, la 17 <sup>ème</sup> campagne d'échantillonnage de la macrofaune benthique a été réalisée dans les																

Pertuis Charentais et Breton. Celle-ci a pour but d'étudier l'état quantitatif et qualitatif du stock de proies disponibles pour les limicoles hivernants et s'inscrit dans une collaboration entre les Réserves Naturelles de la Baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron et l'Unité Mixte de Recherche LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés – Université de La Rochelle –CNRS). En 2018, cette étude a fait l'objet d'une synthèse par Jérôme Jourde : « Macrofaune & habitats benthiques associés des réserves naturelles nationales des pertuis charentais. Synthèse des suivis bio sédimentaires 2014-2016 – approche stationnelle ».

Afin de bénéficier d'une série de données permettant d'analyser les variations à long terme et de mieux mesurer les fluctuations des capacités d'accueil des sites étudiés pour les limicoles, il est envisagé de poursuivre ce suivi.

Les actions prévues en 2021 sont présentées en annexe 5

Les budgets réalisés 2019, provisoire 2020 et prévisionnel 2021 sont présentés en annexe 6 (LPO) et 7 (ONCFS/OFB).

## *Conclusion et perspectives*

Le programme LIFE Baie de l'Aiguillon se poursuit jusqu'en juin 2022. Ces opérations, inscrites au plan de gestion mobilisent de façon conséquente le personnel de la réserve. Les autres suivis inscrits au plan de gestion devront être poursuivis également.

Un des objectifs du LIFE est de valoriser toutes les données acquises au cours de ces 5 années. Un travail de saisie et d'uniformisation des bases de données est à terminer avant le prochain plan de gestion. Il est également important de consacrer du temps à la valorisation des données acquises depuis de nombreuses années sur les suivis de la réserve naturelle (caractérisation de la fonction de nourricerie des prés salés, valorisation des données de cartographie de la Spartine anglaise, suivi des passereaux nicheurs...).

L'année 2021 verra également se réaliser l'étude d'ancrage de la RN ainsi que l'évaluation du Plan de gestion en vue de sa réécriture en 2022.

### Annexe 1 : Bilan des opérations réalisées par priorité en 2020

	Opérations de priorité 1	Opérations de priorité 2	Opérations de priorité 3	TOTAL
<b>Nb de jours prévus en 2020</b>	278.5	175	189	<b>642.5</b>
<b>Nb de jours réalisés en 2020</b>	452	162	72.5	<b>686.5</b>

## Annexe 2 : Opérations du plan de gestion exécutées en 2020

Code OPE	Résumé de l'opération	Priorité	Temps prévu en 2020	Réalisée
CC1	Entretien des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	3	5	1
CC2	Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	3	5	15
CC3	Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	3	4	10
CC4	Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	2	5	12
CC6	Participer au réseau RENET (Réseau des animateurs Nature en Marais Poitevin)	3	2	0,5
CC7	Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais Poitevin	3	2	1
CC8	Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	3	1	1
CI1	Entretien des passages agricoles et voies d'accès	3	3	2
CI2	Gérer le balisage réglementaire de la RN	1	3	1
CI3	Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux	3	2	
CS1	Poursuivre l'inventaire de la faune benthique	2	4	6
CS10	Suivre la salinité	1	5	20
CS11	Suivre la qualité des eaux	1	5	10
CS12	Suivre les débits	2	5	5
CS13	Suivre la progression de la sédimentation	3	10	0
CS14	Suivre photographiquement le paysage	2	2	0
CS15	Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Oenanthe de Foucaud	1	2	0
CS18	Suivre la migration pré-nuptiale du Courlis corlieu	3	5	0
CS17	Inventorier les oiseaux nicheurs	1	0	20
CS19	Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	3	2	0
CS2	Catographier les groupements phytosociologiques du pré salé	1	0	17
CS22	Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	3	20	0
CS23	Assurer le programme STOC EPS	1	2	2
CS24	Assurer le programme « prairie de fauche »	2	2	0
CS26	Tester et assurer le programme Halte Migratoire	3	20	0
CS27	Assurer un ILA « orthoptères »	3	10	0
CS28	Suivre la population de Spartine anglaise	2	40	0
CS29	Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements	3	10	0

CS3	Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	1	15	0
CS31	Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles	3	4	6
CS34	Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF	3	4	5
CS5	Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières	1	4	0
CS6	Suivre le dérangement des oiseaux d'eau	3	15	
CS7	Assurer le comptage mensuel des Oiseaux d'eau	1	48	48
CS8	Suivre l'évolution de la végétation des digues	1	4	2
CS9	Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux	3	10	9
EI1	Suivre la migration pré-nuptiale la Barge à queue noire	3	10	0
IP1	Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	1	5	40
IP2	Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	1	15	15
IP3	Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	1	10	6
IP4	Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons...)	2	5	20
IP5	Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages...)	2	2	
IP6	Tester des zones de non fauche le long des rigoles	2	3	
IP7	Assurer la maintenance de la protection des dunes de la pointe de l'Aiguillon	1	4	10
IP8	Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon	1	15	15
IP9	Permettre le nettoyage des chardons	2	2	2
MS1	Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais Poitevin	1	4	2
MS10	Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon	2	2	1
MS11	Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	3	1	0

MS12	Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valorise localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	2	2	8
MS13	Encadrement des stagiaires et vacataires	1	15	20
MS14	Formation du personnel de la réserve	1	15	15
MS15	Réunion interne LPO	2	4	4
MS16	Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	2	20	20
MS17	Réunion interne ONCFS	2	4	6
MS2	Participer à la commission Inter-SAGE du Marais Poitevin	1	0,5	1
MS20	Assurer le suivi budgétaire des RNNs	1	20	20
MS21	Participer au conseil scientifique de la RNN	1	1	0
MS25	Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	2	5	4
MS26	Rédiger du rapport annuel d'activités et de la base de données ARENA	1	10	10
MS27	Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	1	2	4
MS28	Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon	2	2	3
MS29	Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay	3	2	6
MS3	Suivre la convention de gestion des prés salés avec la DDTM 17 & 85	1	4	4
MS30	Participer à la définition à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	1	3	4
MS31	Participer au comité de pilotage de la Prée Mizottière	1	1	4
MS32	Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière	2	10	15
MS33	Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur	2	1	1
MS34	Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	2	1	1
MS35	Participer au Forum des Aires Marines Protégées	2	4	0
MS36	Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	2	15	5

MS37	Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	3	1	1
MS38	Assurer des interventions en colloque, séminaire	1	2	3
MS39	Participer à la rédaction d'articles scientifiques	1	10	0
MS4	Comité de pilotage « mizottes »	1	2	2
MS40	Rédiger des articles de vulgarisation	1	2	3
MS41	Assurer une synthèse des données hydrauliques	3	4	0
MS42	Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin	1	2	1
MS43	Participer à l'observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France	2	2	4
MS44	Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	2	2	1
MS45	Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	2	2	0
MS5	Participer au comité de gestion du futur Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	3
MS6	Participer aux groupes techniques ou géographiques du futur Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	0
MS7	Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon	1	1	8
MS8	Participer aux comités de pilotage des sites naturels (RNN...) du Marais Poitevin	2	3	1
MS9	Participer au COPIL MAE "Marais Poitevin"	1	3	1
PA1	Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	3	8	4
PA2	Réaliser des animations auprès des écoles locales	3	3	1
PA3	Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	3	10	8
PR4	Evaluer la capacité du Marais Poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés	1	0	120
PR6	Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon	3	15	
SP1	Surveiller les activités de pêche maritime	2	10	18
SP10	Participer aux plans de contrôle départementaux	3	1	2
SP2	Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	2	3	12
SP3	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	1	30	15
SP4	Coordonner des différents services de l'ONCFS	1	5	5
SP5	Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	2	5	5

SP6	Gérer les autorisations de travaux	1	5	1
SP7	Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	2	2	4
SP8	Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	2	2	0
SP9	Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17&85	2	4	4



# La Rochelle, Aunis, Ré

## Une expérimentation grandeur nature

**BAIE DE L'AIGUILLON** Les premiers résultats – encourageants – du chantier de restauration de vasières sont présentés à l'occasion d'un colloque de deux jours à La Rochelle

**Fédéric Zabala**  
f.zabala@sudouest.fr

La barge à queue noire est la star de la baie de l'Aiguillon (premier site d'élevage de l'espèce en France), c'est une autre barge qui attire actuellement les regards de nombreux observateurs, y compris étrangers. Une embarcation de près de 40 tonnes capable d'avaloir et de broyer les résidus d'exploitations ostréicoles à l'abandon, les crassats. Mis à feu lundi au port du Pavé à Charente-Maritime, ce prototype fabriqué par l'entreprise d'André Tempérou, dans les Deux-Sèvres, est conçu pour nettoyer de 400 à 800 mètres linéaires le temps d'une marée, contre 80 à 100 mètres auparavant. « L'entrepreneur l'a brevété. Ça pourrait permettre de diviser les coûts par quatre, étant donné qu'on était jusque-là à plus de 40 € par mètre linéaire nettoyé et n° 4 par mètre cube broyé. Ce n'est pas abordable à terme », explique Jean-Pierre Guéret, conservateur de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon, constituée de 700 hectares de vasières et d'un mille d'hectares de prés-salés entre Charente-Maritime et Vendée, à l'embouchure de la Sèvre niortaise.



La nouvelle machine de Trézence TP, photo: L. Z.

modification des courants et, ce n'est pas anodin, à la concurrence des coquillages d'élevage pour la ressource alimentaire.

« Pas de nouvelle colonisation » Depuis hier, les résultats de la première tranche de travaux, qui s'est achevée en février dernier, sont présentés au Forum des Peruis à La Rochelle, à l'occasion d'un colloque qui réunit des chercheurs, des professionnels, des élus et des responsables d'associations, dont certains (par visioconférence) de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et des États-Unis. « Le chiffre de réussite, c'est qu'il n'y ait pas de nouvelle co-

lonisation d'huîtres. Or, à ce jour, aucune larve n'a été détectée. C'est donc une satisfaction. On croise les doigts », confie Jean-Pierre Guéret.

Durant la première phase de travaux – 33 hectares, sur la centaine prévue dans le cadre de l'expérimentation – ont été nettoyés. La nouvelle barge va permettre de finir les travaux lors de la deuxième phase, en cours, qui doit se terminer le 25 février 2021, en accord avec les conchyliculteurs. Le coût de la première tranche, financée par l'Europe, l'État, la Région et la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts), s'est élevé à 284 000 €. Grâce à un complément de l'Agence de

Feau Loire-Irrelecque, la deuxième tranche bénéficie d'une enveloppe de 200 000 €.

La barge, elle, devrait poursuivre son action bien après 2021. À l'échelle du seul parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, de la baie d'Arès à Moëns-Oléron en passant par l'île de Ré, les triches ostréicoles ne manquent pas.

**SUD OUEST.fr**  
Les photos, vidéos et documents sur ce dossier sur nos sites.  
Aujourd'hui

## L'œil intéressé des professionnels

« Les professionnels sont à l'écoute, ils s'intéressent au programme, viennent voir le chantier. Il n'y a pas eu de sabotage des machines sur le port du Pavé », sourit le mytiliculteur Benoît Durvaud, vice-président du Comité régional conchylicole.

Ce n'est, heureusement, pas le seul signe que la cinquantaine de professionnels conchylicoles, présents sur quatre communes de la baie de l'Aiguillon (Marsilly, Émardes, Charron, L'Aiguillon-sur-Mer), dont les deux tiers sont en Charente-Maritime, suit d'un bon œil le chantier expérimental de restauration de vasières.

« Les sentinelles de la mer » en connaissent les enjeux. « On n'osait pas trop parler de pollution avant. Mais les fortes mortalités en 2014 ont fait prendre conscience de beaucoup de choses », remarque son collègue d'Ésnaux

des Yannick Martonneau, homologue de Benoît Durvaud au Comité des Pays de la Loire. Des choses telles que la préservation des vasières et des écosystèmes de l'estuaire, premier objectif du programme LIFE. « C'est aussi notre intérêt de restaurer les fonctions nutritives, dont on sait qu'elles sont bonnes pour les moules, pour les oiseaux et toute la faune », poursuit Benoît Durvaud. « Et si l'estuaire se ferme, ajoute Yannick Martonneau, tout le monde disparaît. On a tous à y gagner. Ou à ne pas y perdre.

« Un équilibre à trouver » Les conchyliculteurs du bassin d'Amachon, eux aussi, ont entrepris de nettoyer les anciens giennais d'exploitations abandonnées. « Toutes les sections semblent sensibilisées à ce problème, notamment les nôtres, dans les

plus vieux bassins. En Bretagne-Nord et en Normandie, qui sont des bassins plus récents, ils commencent à peine à y être confrontés. Ce qui est intéressant est que la technique évolue, le nouveau matériel est impressionnant à l'image de la barge utilisée sur ce chantier. On pourrait même envisager à l'avenir de nettoyer au pied des concessions », anticipe Yannick Martonneau.

Les mytiliculteurs se gardent toutefois de vouloir « tout faire disparaître ». « Les huîtres sauvages sont aussi une source de biodiversité, elles émettent de la chlorophylle. Il y a un équilibre à trouver. Au-delà du nettoyage des vasières, l'intérêt de cette expérimentation va être de montrer à quel point les moules auront plus de nourriture à disposition », espère Benoît Durvaud.  
F.Z.

La restauration des vasières et l'enlèvement des anciennes structures ostréicoles ne sont qu'un volet du programme LIFE. À l'abaité par le parc naturel régional du Marais poitevin et les gestionnaires de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon, le LIFE pour la protection des oiseaux (LPO) et l'Office français de la biodiversité.

Lancé en 2016, ce programme de plus de 2,3 millions d'euros, financé pour plus de la moitié par l'Union européenne, a pour objectif de préserver et développer cet espace littoral, où sont produits 15% des moules de bouchot en France, qui représente aussi 15% des surfaces depuis-selles au niveau national.

Parmi les autres volets : la restauration et la création de milieux marins à la ferme de la Prée Moutière en Vendée, la restauration de dunes à la pointe de l'Aiguillon, l'amélioration des connaissances de la faune, notamment le canard, et de la flore, au travers de la sensibilisation du public.



**LE PIÉTON**  
S'Inquiète un peudes résidus de chantier qui perdurent. À l'air libre, le long du pont levant du Gabut (à tort peut-être ?)... Des tas de limaille, ce mélange de poussières de métal, d'éclats de peinture et autres produits indésirables, issus des travaux de ponçage et de découpe de l'ouvrage, sont exposés aux vents et merdes. Et l'idée que tout ou partie de tout cela finisse dans l'estuaire bascule des Charentais, par ruissellement, ou sur lesquels, au gré des coups de vent, n'est pas des plus répoussantes...

1<sup>er</sup> diffuseur du département  
**afer**  
Camille ANNÉREAU  
Conseil en gestion de patrimoine  
**FONDS GARANTIS EN EUROS AFER**  
**1,85%** en 2019  
Performance supérieure à la moyenne du marché  
Rendement 2019 du Fonds garanti en euros net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscalité, jusqu'à 14 jours. Cf. notice de l'OPCVM. Garantie au 31/12/2019. Pour plus d'infos, contactez votre conseiller AFER.  
05 48 50 06 67 - www.afer.com  
6, rue Napoléon - 44 100 NANTES

**UT&E**  
« Sud Ouest » rédaction, 29 avenue Michel Crépeau, 17000 La Rochelle, Tél. 05 16 19 47 40. E-mail: [broche@sudouest.fr](mailto:broche@sudouest.fr) Accueil: du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures; mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Facebook: [SudOest.fr](https://www.facebook.com/SudOest.fr) Charente-Maritime: [Twitter @SO\\_LaRoche](https://twitter.com/SO_LaRoche)

« Sud Ouest » publicité, Tél. 05 16 19 47 80. Accueil: du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30.

« Sud Ouest » abonnements, Tél. 05 57 29 09 33. Lundi à vendredi, de 8 h à 18 h. E-mail: [services@sudouest.fr](mailto:services@sudouest.fr)

Encombrants, Tél. 08 05 29 51 15. Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h (sauf jours fériés). Rendez-vous pris dans un délai de quinze jours maximum.

Fourrière automobile, 68, rue Rempart-de-Vallée, Tél. 05 46 35 30 48. Lundi à vendredi, de 9 h à 17 h 15 et de 13 h 15 à 17 h. En dehors de ces horaires, de 8 h à 19 h, samedi de 9 h à 19 h, service de fourniture ambulatoire par appel téléphonique au 05 46 55 30 48.

Police municipale, Place Baptiste-Maret, Tél. 05 46 51 50 60.

# Biodiversité en vendée. « D'habitude, les vacances de Pâques sont fatales aux premières nichées »

Tiffenn Lorcy

Regis Gallais est conservateur de la baie de L'Aiguillon au sein de l'Office français pour la biodiversité. Nature changée, nids préservés... Il constate des changements depuis les mesures de confinement.



La gorgebleue à miroir est un oiseau migrateur, facilement reconnaissable. Le plumon du mâle est orné d'un bleu vif à la gorge et à la poitrine agrémenté d'une tache blanche (le miroir). (©RNNBALPO/OFB)

Au quotidien, Regis Gallais travaille dans la réserve naturelle de la baie de L'Aiguillon, cogérée par l'Office français de la biodiversité et la LPO (Ligne de protection pour les oiseaux). « Le printemps est une saison importante pour le suivi de la faune et de la flore », assure-t-il. Dans la baie de L'Aiguillon, les équipes surveillent les oiseaux, les amphibiens et les poissons. La réserve abrite des canards et des oies (anatides), des petits échassiers (limicoles) ; bécasses, chevaliers,

berges. Au total, « une dizaine de milliers d'individus ». « On les dénombre au printemps, on constate les migrations vers le nord. » En tant que conservateur, il étudie également les passereaux qui nichent dans les prés-salés. « Nous suivons l'évolution des gorgebleues à miroir blanc, une espèce inféodée à la zone Atlantique, dont la zone de reproduction et la plus grosse population se situe entre Brest et la Gironde. » des échasses blanches dans les lagunes. Comme la baie de L'Aiguillon est habituellement peu fréquentée, le confinement n'a pas changé grand-chose pour les animaux, peu impactés par le dérangement. Régis Gallais a toutefois constaté un phénomène : le Gravelot à collier interrompu, oiseau que l'on retrouve sur le littoral, va peut-être connaître une meilleure reproduction cette année. « Le Gravelot à collier interrompu exploite le haut des plages. Avec les débris végétaux, il fait son nid et s'alimente. Habituellement, les vacances de Pâques sont fatales aux premières nichées, quand les gens se baladent sur le haut des plages avec leurs chiens ». Cette fois-ci, les oisillons devraient pouvoir survivre. Autre observation : les échasses blanches se font davantage remarquer. D'habitude, il y a trop de

passage, mais là, dès que la lagune est en eau, on distingue des échasses blanches, reconnaissables à leurs grandes pattes rouges. « On a pu voir une dizaine de couples », relève Régis Gallais. « il faut arrêter de faucher » Quels enseignements peuvent tirer de cette période si particulière ? « Avec le confinement, il y a moins de bord de champs fauchés. On y trouve une végétation riche et diversifiée, des abeilles sauvages, des insectes prédateurs... Ces espèces sont bien présentes. On risque malheureusement de raser rapidement ces zones, car on les considère comme sales quand elles ne sont pas fauchées. »



Le Gravelot à collier interrompu s'alimente essentiellement de petits crustacés et insectes qui se développent dans la laisse de mer (débris d'algues et de végétaux apportés par la mer et qui s'accumulent sur le haut de plage). Son habitat est souvent détruit par le nettoyage mécanique des plages. (©RNNBALPO/OFB)

Même constat sur les parcelles

https://www.france3-poitiers.fr/actualites/2020/04/30/biodiversite-en-vendee-les-vacances-de-pasques-sont-fatales-aux-premieres-niches

Tous droits de reproduction réservés

**Le Journal**  
du Pays Yonnais

PAYS : France  
PAGE(S) : 7  
SURFACE : 28 %  
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Dossier  
DIFFUSION : 4895  
JOURNALISTE : Tiffenn Lorcy



► 30 avril 2020

[Cliquez ici pour voir la page source de l'article](#)

agricoles sur lesquelles prolifèrent les plantes messicoles (coquelicots, bleuet...), épar-gnées en ce moment. Or, c'est une source de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux. « Il faut arrêter de faucher, ce sont des zones d'alimentation », lance Régis Gallais, espérant que son message soit entendu par les collectivités locales et les agriculteurs. ■

## Annexe 4 : Avis du comité scientifique des réserves naturelles du 16 avril 2020 sur la pose de filets calés en baie de l'Aiguillon

De :  
Conseil scientifique des réserves naturelles du sud-Vendée

A :  
M. Jean-Pierre Guéret  
Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon  
La Prée Mizottière  
85450 Sainte-Radégonde-des-Noyers

Nantes, le 16 avril 2020

Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis du conseil scientifique de la réserve par courriel le 30 mars 2020 à propos de la pose de filets fixes au sein de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon – partie Charente-Maritime. Comme mentionné dans le règlement intérieur du conseil scientifique des réserves naturelles du sud-Vendée, adopté le 17 janvier 2013, certains sujets urgents peuvent faire l'objet d'une consultation du conseil scientifique par voie électronique. Celle-ci a été effectuée dans un délai suffisant, entre le 30 mars et le 15 avril 2020, après consultation de tous ses membres.

Le conseil prend bonne note de la situation actuelle telle que vous nous l'avez détaillée, à savoir qu'au moment de la rédaction du présent avis, en 2020, si la pose de filets fixes est interdite sur les autres réserves de Charente-Maritime, 74 autorisations ont été délivrées, dont 2 à des pêcheurs professionnels, concernant les trois communes couvrant la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon – partie Charente-Maritime (Charron, Esnandes et Marsilly).

Le conseil a bien pris connaissance de trois textes qui encadrent clairement la pose et l'exploitation de filets fixes au sein de la réserve naturelle au niveau local, départemental mais aussi européen.

### 1. Décret de création de la réserve

Dans le décret n°99-557 du 2 juillet 1999 portant création de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime), il est précisé à l'article 9 que la pêche à pied est réglementée par le préfet compétent, après avis du comité consultatif.

### 2. Arrêté préfectoral du 2 juillet 1992

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 1992 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées précise : (1) dans son article 2 que toute personne qui désire une autorisation de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées doit en adresser la demande aux services départementaux ; (2) dans son article 3, que le nombre de filets qui peuvent être posés par département est fixé par arrêté préfectoral sur proposition du directeur des affaires maritimes après avis de l'Ifremer et du comité local des pêches ; (3) dans son article 7 que les filets doivent être de 50 m de long et 2 m de haut maximum et distants d'au moins 150 m ; (4) dans son article 8 que chaque filet doit être identifié par des plaques métalliques sur chacun des deux piquets fixés à l'extrémité du filet avec le nom et prénom du propriétaire.

Le 18 février 2020, comme préconisé par cet arrêté, l'Ifremer a bien émis un avis. L'Ifremer se réfère au règlement UE 2020-123 du 27 janvier 2020 précisant la pêche récréative au filet fixe ne peut pas être utilisée pour capturer ou détenir le Bar européen *Dicentrarchus labrax*.

### 3. Règlement (UE) 2020-123 du Conseil du 27 janvier 2020

L'article 10 du règlement (UE) 2020-123 du Conseil du 27 janvier 2020 établissant, pour 2020, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables

dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, précise que les filets fixes ne peuvent être utilisés pour capturer ou détenir le Bar européen *Dicentrarchus labrax*.

Par ailleurs, le conseil scientifique prend également bonne note des éléments que vous avez pu lui transmettre, à savoir :

1. Un dérangement de l'avifaune en hiver contraire à l'article 6 du décret n°99-557 du 2 juillet 1999 portant création de la réserve stipulant qu'il est interdit « de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve, de déranger ces animaux par quelque moyen que ce soit, sauf pour des prélèvements à des fins scientifiques autorisés par le préfet, après avis du comité consultatif. »
2. Le fait que plusieurs filets ne soient pas relevés pendant plusieurs jours et que le matériel de pêche reste en place.
3. L'absence de données relatives aux captures effectuées par les non-professionnels – et donc l'impossibilité de savoir si le Bar européen *Dicentrarchus labrax* est capturé par ces filets et en quelle quantité.

Compte tenu des éléments listés ci-avant, le conseil scientifique émet les avis suivants :

- Avis négatif à la pose ainsi qu'au maintien de filets fixes par les pêcheurs non-professionnels aux motifs suivants : il s'agit d'une source de dérangement de l'avifaune contraire au décret de création de la réserve ; il est impossible de prouver la non-capture du Bar européen *Dicentrarchus labrax* ; il s'avère nécessaire que soit adoptée une réglementation homogène par rapport aux autres réserves naturelles du département pour lesquelles cette pratique est interdite.

- Avis positif au maintien de filets fixes par les deux pêcheurs professionnels au sein de la réserve, sous réserve : que les périodes d'exercice de cette pratique, en accord avec le conservateur, soient compatibles avec un non-dérangement de l'avifaune en période de migration et d'hivernage ; que le matériel soit retiré lorsqu'il n'est pas en action de pêche afin d'éviter toute capture accidentelle et non sélective ; qu'un bilan annuel des captures effectuées par ces filets (espèces, abondances) soit communiqué et accessible au conservateur.

Pour le conseil scientifique des réserves du sud-Vendée,

Son président,

Laurent Godet



### Annexe 5 : Opérations du plan de gestion prévue en 2021

Code OPE	Résumé de l'opération	Priorité	Temps prévu en 2021
MS2	Participer à la commission Inter-SAGE du Marais Poitevin	1	0,5
MS21	Participer au conseil scientifique de la RNN	1	1
MS31	Participer au comité de pilotage de la Prée Mizottière	1	3
MS7	Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon	1	3
CS23	Assurer le programme STOC EPS	1	4
MS27	Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	1	6
MS4	Comité de pilotage « mizottes »	1	2
MS38	Assurer des interventions en colloque, séminaire	1	2
MS40	Rédiger des articles de vulgarisation	1	2
MS42	Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin	1	2
MS5	Participer au comité de gestion du futur Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2
MS6	Participer aux groupes techniques ou géographiques du futur Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2
MS9	Participer au COPIL MAE "Marais Poitevin"	1	3
MS30	Participer à la définition à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	1	4
CI2	Gérer le balisage réglementaire de la RN	1	3
CS15	Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Oenanthe de Foucaud	1	15
CS4	Mesurer l'intérêt des prés salés et l'impact des mesures de gestion sur les nourriceries de poissons	1	15
CS5	Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières	1	4
CS8	Suivre l'évolution de la végétation des digues	1	4
IP7	Assurer la maintenance de la protection des dunes de la pointe de l'Aiguillon	1	4
MS1	Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais Poitevin	1	4
MS3	Suivre la convention de gestion des prés salés avec la DDTM 17 & 85	1	6
CS10	Suivre la salinité	1	12
CS11	Suivre la qualité des eaux	1	50
IP1	Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	1	20
SP4	Coordonner des différents services de l'ONCFS	1	5
SP6	Gérer les autorisations de travaux	1	5
IP3	Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	1	5
MS26	Rédiger du rapport annuel d'activités et de la base de données ARENA	1	10

MS39	Participer à la rédaction d'articles scientifiques	1	10
CS3	Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	1	15
IP2	Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	1	15
IP8	Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon	1	15
MS13	Encadrement des stagiaires et vacataires	1	15
MS14	Formation du personnel de la réserve	1	15
MS20	Assurer le suivi budgétaire des RNNs	1	20
SP3	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	1	30
CS7	Assurer le comptage mensuel des Oiseaux d'eau	1	48
MS33	Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur	2	25
MS34	Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	2	5
CS14	Suivre photographiquement le paysage	2	2
CS24	Assurer le programme « prairie de fauche »	2	0
IP5	Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages...)	2	2
MS10	Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon	2	2
MS12	Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	2	2
MS44	Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	2	2
MS28	Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon	2	2
MS43	Participer à l'observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France	2	8
MS45	Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	2	2
SP7	Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	2	2
SP8	Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	2	2
IP6	Tester des zones de non fauche le long des rigoles	2	3
MS8	Participer aux comités de pilotage des sites naturels (RNN...) du Marais Poitevin	2	3
SP2	Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	2	3
CS1	Poursuivre l'inventaire de la faune benthique	2	6
MS15	Réunion interne LPO	2	4
MS17	Réunion interne OFB	2	4
MS35	Participer au Forum des Aires Marines Protégées	2	4

SP9	Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17&85	2	4
CS12	Suivre les débits	2	5
IP4	Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons...)	2	15
MS25	Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	2	5
CC4	Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	2	5
SP5	Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	2	5
MS32	Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière	2	10
SP1	Surveiller les activités de pêche maritime	2	10
MS36	Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	2	15
CS17	Inventorier les oiseaux nicheurs	2	20
MS16	Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	2	20
MS11	Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	3	1
MS37	Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	3	1
CC8	Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	3	1
CS19	Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	3	2
MS29	Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay	3	20
CC6	Participer au réseau RENET (Réseau des animateurs Nature en Marais Poitevin)	3	2
CC7	Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais Poitevin	3	1
CI3	Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux	3	2
PA2	Réaliser des animations auprès des écoles locales	3	3
CI1	Entretien des passages agricoles et voies d'accès	3	3
CS34	Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF	3	8
MS41	Assurer une synthèse des données hydrauliques	3	4
CC3	Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	3	4
SP10	Participer aux plans de contrôle départementaux	3	4
CS18	Suivre la migration pré-nuptiale du Courlis corlieu	3	0
CC1	Entretien des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	3	5
CC2	Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	3	5
PA1	Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	3	8
CS13	Suivre la progression de la sédimentation	3	10

CS27	Assurer un ILA « orthoptères »	3	0
CS29	Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements	3	3
CS9	Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux	3	10
PA3	Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	3	10
CS6	Suivre le dérangement des oiseaux d'eau	3	15
PR6	Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon	3	25
CC5	Etudier la faisabilité d'un point d'accueil de la RNN	3	15
CS22	Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	3	0
CS26	Tester et assurer le programme Halte Migratoire	3	20
MS19	Réaliser l'évaluation du plan de gestion	1	60
Nouvelle action	Réaliser l'étude d'ancrage de la RN	1	20



Budget provisoire 2020

1 - GESTION			
Libellés comptes	Montant	Libellés comptes	Montant
⊕ 60-achats	-22 478,74	⊖ 74-subvention	160 415,00
⊕ 61-services extérieurs	-7 545,27	DREAL NOUVELLE AQUITAINE	130 415,00
⊕ 62-autres services extérieurs	-17 951,52	OFFICE FRANCAISE BIODIVERSITE	30 000,00
⊕ 63-impôts et taxes	60,90	⊖ 87-BENEVOLAT	5 700,00
⊕ 64-charges de personnel	-110 886,73	OFB (CONTRIBUTION EN NATURE)	5 700,00
⊕ 68-dotations amort. et provisions	-1 613,64	<b>Total général</b>	<b>166 115,00</b>
⊖ 86-BENEVOLAT	-5 700,00		
OFB (CONTRIBUTION EN NATURE)	-5 700,00		
<b>Total général</b>	<b>-166 115,00</b>	<b>RESULTAT GESTION AU 31/12/2020 :</b>	<b>0,00 €</b>
2 - PROGRAMME FEAMP COHECO			
Libellés comptes	Montant	Libellés comptes	Montant
⊕ 62-autres services extérieurs	-412,72	⊖ 74-subvention	3 164,21
⊕ 64-charges de personnel	-2 751,49	OFFICE FRANCAISE BIODIVERSITE	3 164,21
<b>Total général</b>	<b>-3 164,21</b>	<b>Total général</b>	<b>3 164,21</b>
		<b>RESULTAT AU 31/12/2020 :</b>	<b>0,00 €</b>
3 - RESULTAT GLOBAL			
- gestion réserve naturelle	166 115,00	- gestion réserve naturelle	166 115,00
- Programme FEAMP COHECO	3 164,21	- Programme FEAMP COHECO	3 164,21
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>169 279,21</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>169 279,21</b>
		<b>Résultat au 31/12/2020</b>	<b>0,00</b>
Dotation aux amortissements			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Matériel (achat 2010)	0,00	Dotation aux amortissements 2010	4 000,00
Matériel (achat 2011)	0,00	Dotation aux amortissements 2011	6 200,00
Matériel (achat 2012)	0,00	Dotation aux amortissements 2012	4 800,00
Matériel (achat 2013)	0,00	Dotation aux amortissements 2013	4 679,00
Matériel (achat 2014)	6 174,82	Dotation aux amortissements 2014	4 712,00
Matériel (achat 2015)	4 194,16	Dotation aux amortissements 2015	4 715,00
Matériel (achat 2016)	1 278,00	Dotation aux amortissements 2016	4 715,00
Matériel (achat 2017)	0,00	Dotation aux amortissements 2017	4 715,00
Matériel (achat 2018)	699,00	Dotation aux amortissements 2018	4 715,00
Matériel (achat 2019)	1 537,42	Dotation aux amortissements 2019	4 715,00
Matériel (achat 2020)		Dotation aux amortissements 2020	4 715,00
	13 883,40		52 681,00
		<b>SOLDE AU 31/12/2020</b>	<b>38 797,60</b>

## Budget prévisionnel 2021

1. Section gestion réserve						
cptes	dépenses RN	Montant	cptes	recettes RN	Montant	Solde
60	Achat de mat. et fourniture. gazoil, matériel, fournitures de bureau & copieur et informatique, photothèque, Electricité, eau, gaz, achats animaux, enveloppes & autres imprimés	14 585,97	706	Expertises HT		
61	Services extérieurs Entretien et réparations, assurances, colloques, documentation, sous traitance	10 000,00	741	Subvention d'exploitation Subvention fonctionnement DREAL OFB (aide poste P Lagrange) OFB contribution en nature	145 191,00 33 000,00 5 700,00	
62	Autres services extérieurs déplacements, F. téléphoniques, F. bancaires affranchissements, publications	18 802,10	742	Subvention à l'emploi :		
64	Frais de personnel ONCFS contribution en nature	132 998,93 5 700,00	754	Dons		
65	Autres charg. gest. courante charges communes aux réserves charges sur ex antérieur	100,00	758	Prod divers de gestion courante		
68	Dotations aux amortissements	1 704,00	789	Report engagement non utilisés		
	<b>TOTAL .....</b>	<b>183 891,00</b>		<b>TOTAL .....</b>	<b>183 891,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Programme FEAMP</b>						
Réf. LPO	Dépenses	Montant	Réf. LPO	Recettes	Montant	Solde
3450	Connaissance et évaluation de l'état des habitats benthiques côtiers (CoHECo)	8 302,14	3450	Connaissance et évaluation de l'état des habitats benthiques côtiers (CoHECo)	8 302,14	
	<b>TOTAL .....</b>	<b>8 302,14</b>		<b>TOTAL.....</b>	<b>8 302,14</b>	
<b>3. Résultat global</b>						
	- gestion réserve naturelle	183 891,00		- gestion réserve naturelle	183 891,00	
	- programme FEAMP	8 302,14		- programme FEAMP	8 302,14	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>192 193,14</b>	Soit	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>192 193,14</b>	
				<b>Résultat au 31/12/2021</b>		<b>0,00</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>						
Réf. LPO	Dépenses	Montant	Réf. LPO	Recettes	Montant	Solde
	Matériel (achat 2010)	0,00		Dotation aux amortissements 2010	4 000,00	
	Matériel (achat 2011)	0,00		Dotation aux amortissements 2011	6 200,00	
	Matériel (achat 2012)	0,00		Dotation aux amortissements 2012	4 800,00	
	Matériel (achat 2013)	0,00		Dotation aux amortissements 2013	4 679,00	
	Matériel (achat 2014)	6 174,82		Dotation aux amortissements 2014	4 712,00	
	Matériel (achat 2015)	4 194,16		Dotation aux amortissements 2015	4 715,00	
	Matériel (achat 2016)	1 278,00		Dotation aux amortissements 2016	4 715,00	
	Matériel (achat 2017)	0,00		Dotation aux amortissements 2017	4 715,00	
	Matériel (achat 2018)	699,00		Dotation aux amortissements 2018	4 715,00	
	Matériel (achat 2019)	1 537,40		Dotation aux amortissements 2019	4 715,00	
	Matériel (achat 2020)	0,00		Dotation aux amortissements 2020	4 715,00	
	Matériel (achat 2021)	13 883,38		Dotation aux amortissements 2021	4 809,30	
					57 490,30	
				<b>SOLE AU 31/12/2021</b>	<b>43 606,92</b>	

Budget prévisionnel LIFE Baie de l'Aiguillon – actions LPO

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
A01 - Préparation crassat	4410	27725	31252	6425	1033	
A05 - Etude canards		9074	7125	4025	452	
A06- Etude eau		781	943	1642	1266	
C01 - Travaux crassat		3709	476	167606	182394	150000
D01 - Etudes post ravaux						45197
D03 - Suivi Prée Mizottière		589	970	3370	952	1000
D-05 impact socio économique			2097	2626	1631	2000
E01- Valorisation	3732	7968	9334	20206	13998	
E02- Séminaires		28	2421	1979	31450	1000
E03- Site internet		781	635	1427	1291	1300
F01 - Suivi administratif	6053	6042	6227	6016	6944	6500
	14195	56697	61480	215322	241411	206997

## Annexe 7 : Budget de la partie vendéenne porté par l'ONCFS\_OFB 2019

Raison sociale de l'organisme : OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE							
Convention d'exécution n° 2019/7 relative au fonctionnement de la Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon - Année 2019							
Compte rendu financier du projet							
Charges (1)*	Prévisions	Réalisations	%	Produits (1)	Prévisions	Réalisations	%
<b>1 Charges directes affectées à l'action</b>				<b>1 Ressources directes affectées à l'action</b>			
Achat	61 750,00 €	49 676,04 €	80,45	Vente de produits finis			
Prestations de services							
Achat matières et fournitures équipement				<b>Subventions</b>	114 000,00 €	114 000,00 €	100,00
Autres fournitures				DREAL PDL	114 000,00 €	114 000,00 €	100,00
Fonctionnement et entretien	61 750,00 €	49 676,04 €	80,45				
<b>Services extérieurs</b>	- €	- €					
Locations				Région(s)			
Entretien et réparation				Département(s)			
Assurance				Commune(s)			
Documentation							
Rémunérations intermed et honoraires				Organismes sociaux (à détailler)			
Publicité, publication							
Déplacements, missions							
Services bancaires							
Autres							
<b>Personnel</b>	52 250,00 €	52 061,25 €		Fonds européens			
Impôts et taxes sur rémunération				ASP (emplois aidés)			
Rémunération des personnels	49 200,00 €	49 200,00 €	100,00	Autres aides, dons ou subv affectés			
Charges sociales							
Autres charges de personnel				<b>Autres produits de gestion courante</b>			
Stagiaires	3 050,00 €	2 861,25 €	93,81	<b>Produits financiers</b>			
<b>Sous-total 1</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>101 737,29 €</b>	<b>89,24</b>	<b>Sous-total 1</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>100,00</b>
<b>2 Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>2 Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Autres							
<b>Sous total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>Sous-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>101 737,29 €</b>	<b>89,24</b>	<b>Total des produits</b>			
Emploi des contrib. volontaires en nature (2)				Autofinancement OFB	10 000,00 €	10 000,00 €	100,00
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Mise à disposition gratuite de et prestations			
Personnel bénévole				Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>101 737,29 €</b>	<b>89,24</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

## Annexe 8 : Budget de la partie vendéenne porté par l'ONCFS\_OFB 2020

Raison sociale de l'organisme : OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE							
Convention d'exécution n° 2020/37 relative au fonctionnement de la Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon - Année 2020							
Compte rendu financier du projet							
Charges (1)*	Prévisions	Réalisations	%	Produits (1)	Prévisions	Réalisations	%
<b>1 Charges directes affectées à l'action</b>				<b>1 Ressources directes affectées à l'action</b>			
Achat	61 938,75 €	61 332,78 €	99,02	Vente de produits finis			
Prestations de services				Subventions	114 000,00 €	114 000,00 €	100,00
Achat matières et fournitures équipement				DREAL PDL	114 000,00 €	114 000,00 €	100,00
Autres fournitures							
Fonctionnement et entretien	61 938,75 €	61 332,78 €	99,02				
<b>Services extérieurs</b>	- €	- €					
Locations				Région(s)			
Entretien et réparation				Département(s)			
Assurance				Commune(s)			
Documentation							
Rémunérations intermed et honoraires				Organismes sociaux (à détailler)			
Publicité, publication							
Déplacements, missions							
Services bancaires							
Autres							
<b>Personnel</b>	52 061,25 €	49 200,00 €		Fonds européens			
Impôts et taxes sur rémunération				ASP (emplois aidés)			
Rémunération des personnels	52 061,25 €	49 200,00 €	94,50	Autres aides, dons ou subv affectés			
Charges sociales							
Autres charges de personnel				Autres produits de gestion courante			
Stagiaires	- €	- €	#DIV/0!	Produits financiers			
<b>Sous-total 1</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>110 532,78 €</b>	<b>96,96</b>	<b>Sous-total 1</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>100,00</b>
<b>2 Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>2 Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Autres							
<b>Sous total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>Sous-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>110 532,78 €</b>	<b>96,96</b>	<b>Total des produits</b>			
Emploi des contrib. volontaires en nature (2)				Autofinancement OFB	10 000,00 €	10 000,00 €	100,00
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Mise à disposition gratuite de et prestations			
Personnel bénévole				Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>110 532,78 €</b>	<b>96,96</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

## Annexe 9 : Budget de la partie vendéenne porté par l'ONCFS\_OFB 2021

Raison sociale de l'organisme : OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE							
Convention d'exécution n° 2021/?? relative au fonctionnement de la Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon - Année 2021							
Compte rendu financier du projet							
Charges (1)*	Prévisions	Réalisations	%	Produits (1)	Prévisions	Réalisations	%
<b>1 Charges directes affectées à l'action</b>				<b>1 Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>Achat</b>	<b>65 540,00 €</b>			<b>Vente de produits finis</b>			
Prestations de services	45 000,00 €						
Achat matières et fournitures équipement				<b>Subventions</b>	<b>126 540,00 €</b>		
Autres fournitures				DREAL PDL	126 540,00 €		
Fonctionnement et entretien	20 540,00 €		0,00				
<b>Services extérieurs</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>- €</b>					
Locations				Région(s)			
Entretien et réparation	5 000,00 €			Département(s)			
Assurance				Commune(s)			
Documentation							
Rémunérations intermed et honoraires				Organismes sociaux (à détailler)			
Publicité, publication							
Déplacements, missions	2 000,00 €						
Services bancaires				Fonds européens			
Autres				ASP (emplois aidés)			
<b>Personnel</b>	<b>54 000,00 €</b>			Autres aides, dons ou subv affectés			
Impôts et taxes sur rémunération							
Rémunération des personnels	- €		#DIV/0!	<b>Autres produits de gestion courante</b>			
Charges sociales				<b>Produits financiers</b>			
Autres charges de personnel							
Stagiaires		- €	#DIV/0!				
<b>Sous-total 1</b>	<b>126 540,00 €</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total 1</b>	<b>126 540,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00</b>
<b>2 Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>2 Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Autres							
<b>Sous total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>Sous-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>126 540,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des produits</b>			
Emploi des contrib. volontaires en nature (2)				Autofinancement OFB	10 000,00 €	10 000,00 €	100,00
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Mise à disposition gratuite de et prestations			
Personnel bénévole				Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>	<b>126 540,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 540,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00</b>